



schéma d'aménagement et de gestion des eaux

# TABLEAU DE BORD DU SAGE EST LYONNAIS

PROTÉGER LES  
RESSOURCES  
EN EAU  
POTABLE

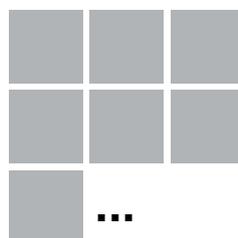
RECONQUÉRIR  
& PRÉSERVER  
LA QUALITÉ DES  
EAUX

GÉRER  
DURABLEMENT  
LA QUANTITÉ  
DE LA  
RESSOURCE EN  
EAU

GÉRER LES  
MILIEUX  
AQUATIQUES ET  
PRÉVENIR DES  
INONDATIONS

SENSIBILISER  
LES ACTEURS

METTRE EN  
OEUVRE LE  
SAGE



BILAN 2013

## LE TABLEAU DE BORD DU SAGE...

Le tableau de bord est un outil de pilotage pour la Commission locale de l'eau. En fonction des résultats de suivi obtenus, il permet d'orienter la mise en œuvre des préconisations du SAGE dans un souci d'efficacité.

### ■ ■ Qu'est-ce-qu'un tableau de bord ?

Base de donnée structurée autour d'indicateurs, il est conçu pour suivre et orienter la mise en œuvre du SAGE et fournir un outil de communication polyvalent et ciblé actualisable annuellement.

### ■ ■ Quoi et pourquoi ?

Le tableau de bord comprend 54 indicateurs visant à assurer un suivi efficace de la mise en œuvre des 6 orientations du SAGE. Ces indicateurs sont classés en 3 catégories :

- pression : décrivent les pressions exercées sur la ressource par les activités humaines, par exemple, les rejets dans la nappe
- état : décrivent la qualité de la ressource, par exemple, la qualité des eaux souterraines
- réponse : décrivent les mesures prises pour améliorer la situation, par exemple, la gestion des déchets et substances dangereuses.

### ■ ■ Pour qui ?

Les données sont éditées dans un document de synthèse diffusé aux membres de la CLE et aux différents acteurs techniques et usagers de l'eau.

### ■ ■ Comment ?

Le cadre et le contexte pour la récupération des données sont des aspects très importants pour le bon fonctionnement de l'outil. La gestion et l'organisation de ces données est gérée dans une base de données parfois liée à un Système d'Information Géographique (S.I.G.).

### ■ ■ Objectif général du tableau de bord du SAGE de l'Est lyonnais

Le tableau de bord ne constitue pas un simple document technique mais bien un support d'aide à la décision pour la CLE.

Il permet de :

- fournir un référentiel commun, chiffré et actualisé,
- alimenter les discussions notamment sur la planification des actions,
- maintenir la concertation et la dynamique de projet,
- communiquer sur le SAGE et ses résultats.

## LES INDICATEURS IDENTIFIÉS...

■	1.1	Qualité des eaux distribuées	p8
	1.2	Occupation des sols dans les périmètres de protection	p9
	1.3	Périmètre de protection des captages d'eau potable	p10
	1.4	Encadrement de l'occupation des sols dans les périmètres de protection	
	1.5	Sécurisation de la distribution d'eau potable	p11
	1.6	Protection de la nappe de la molasse	p12
■	2.1	Qualité des eaux souterraines	p16
	2.2	Qualité des eaux superficielles	p17
	2.3	Rejets dans les milieux aquatiques	p18
	2.4	Nouvelles molécules toxiques	p19
	2.5	Performance des ouvrages d'assainissement collectif	p21
	2.6	Assainissement non collectif	p22
	2.7	Gestion de l'assainissement	p24
	2.8	Gestion des eaux pluviales	
	2.9	Artificialisation	p25
	2.10	Bonnes pratiques environnementales	P26
	2.11	Activité agricole	p27
	2.12	Plan d'action agricole	p28
	2.13	Bilan des actions «directive nitrates»	P29
	2.14	Activité industrielle	P32
	2.15	Gestion des déchets et substances industriels	p33
	2.16	Décharges sauvages	P34
	2.17	Gestion des anciennes décharges	p34
	2.18	Exploitations de granulats	P35
	2.19	Ré-aménagements de carrières	p36
	2.20	Protection du «V vert nord» dans les documents d'urbanisme	p37
■	3.1	Niveau des nappes	p42
	3.2	Prélèvements (hors domestiques)	p43
	3.3	Prélèvements domestiques	p44
	3.4	Prélèvements AEP	p45
	3.5	Irrigation	p46
	3.6	Réseaux AEP	p47
	3.7	Ouvrages souterrains	p48
	3.8	Arrêtés préfectoraux de limitation des usages de l'eau	p49
	3.9	Économies d'eau chez les industriels et les collectivités	p50
	3.10	Collecteur de l'Ozon	p51
	3.11	Irrigation collective sur l'île de Miribel - Jonage	
■	4.1	Zones humides	p56
	4.2	Pression sur les zones humides	p57
	4.3	Création ou re-naturation de zones humides	p58
	4.4	Gestion des zones humides stratégiques	p59
	4.5	Protection réglementaire des zones humides	p60
	4.6	Occupation des sols en zones inondables	p61
	4.7	Zones de ruissellement à risque	p62
	4.8	Gestion des ruissellements et de l'érosion	p63
	4.9	Schéma d'accès et de stationnement du Grand Parc	p64
	4.10	Gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur l'île de Miribel - Jonage	p65
■	5.1	Réseau d'acteurs	p68
	5.2	Opérations de communication et de sensibilisation	p69
	5.3	Gestion de crise	
■	6.1	Reconnaissance de la structure porteuse et de la démarche SAGE	p75
	6.2	Suivi des dossiers transmis à la CLE	p76
	6.3	Suivi financier	p78
	6.4	Suivi PLU	p79
	6.5	Avancement contrat de milieu	p81

Les indicateurs «bleus» font l'objet d'une fiche descriptive, les indicateurs «noirs» ne sont pas renseignés.

PROTÉGER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE	RECONQUÉRIR & PRÉSERVER LA QUALITÉ DES EAUX	GÉRER DURABLEMENT LA QUANTITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU
GÉRER LES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENIR DES INONDATIONS	SENSIBILISER LES ACTEURS	METTRE EN OEUVRE LE SAGE
...	TABLEAU DE BORD SAGE -BILAN 2013-	

## ORIENTATION 1 : PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE

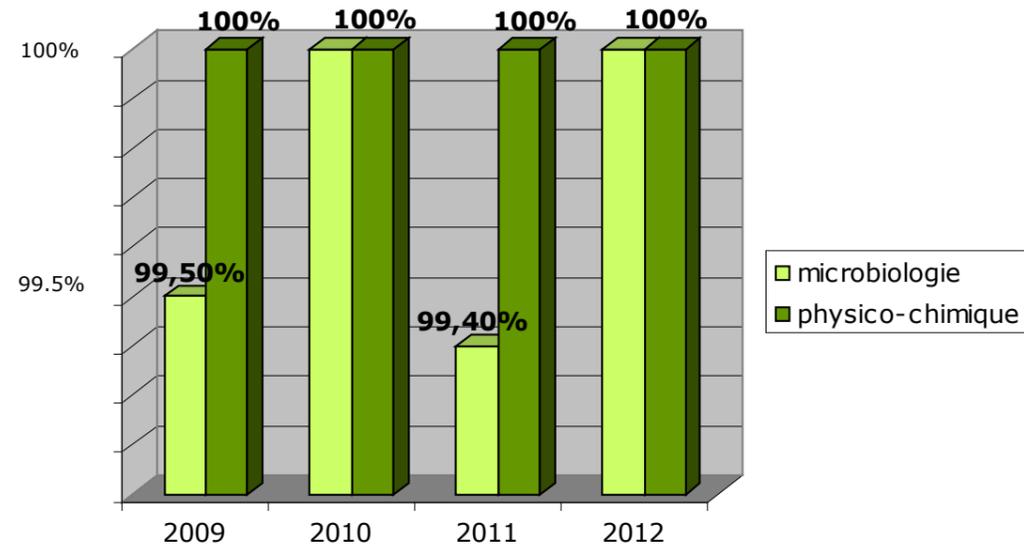
1.1

QUALITÉ DES EAUX DISTRIBUÉES

ÉTAT

### DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Taux de conformité annuel des prélèvements effectués par l'ARS sur les eaux distribuées



Non conformité des exigences de qualité :

UGE /UDI*	taux de conformité		paramètre	valeurs
	microbiologiques	physico-chimiques		
<b>année 2008</b>				
Saint Laurent de Mure	100%	93.3%	Température Plomb	25.7° (réf. 25°) 36 µg/l (limite 25 µg/l)
<b>année 2009</b>				
Aéroport St Exupéry	95.8%	100%	escherichia coli bactéries coliformes	1 n/100L (limite 0)
<b>année 2010</b>				
Aucun dépassement n'a été constaté.				
<b>année 2011</b>				
Toussieu	99.4%	100%	Entérocoques	1 n/100L (limite 0)
<b>année 2012</b>				
Aucun dépassement n'a été constaté.				

source : données ARS

\* UGE : unité de gestion / UDI : unité de distribution

en italique : paramètres ne donnant pas lieu à un déclassement du taux de conformité

### CE QU'IL FAUT RETENIR...

L'eau distribuée au cours de l'année 2012 présente une **bonne qualité bactériologique**.

Elle reste **conforme** aux exigences de qualité réglementaire pour toutes les autres substances mesurées.



## ORIENTATION 1 : PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE

1.2

OCCUPATION DES SOLS DANS LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION

PRESSION

en lien avec les actions 1 et 3 - recommandation R3

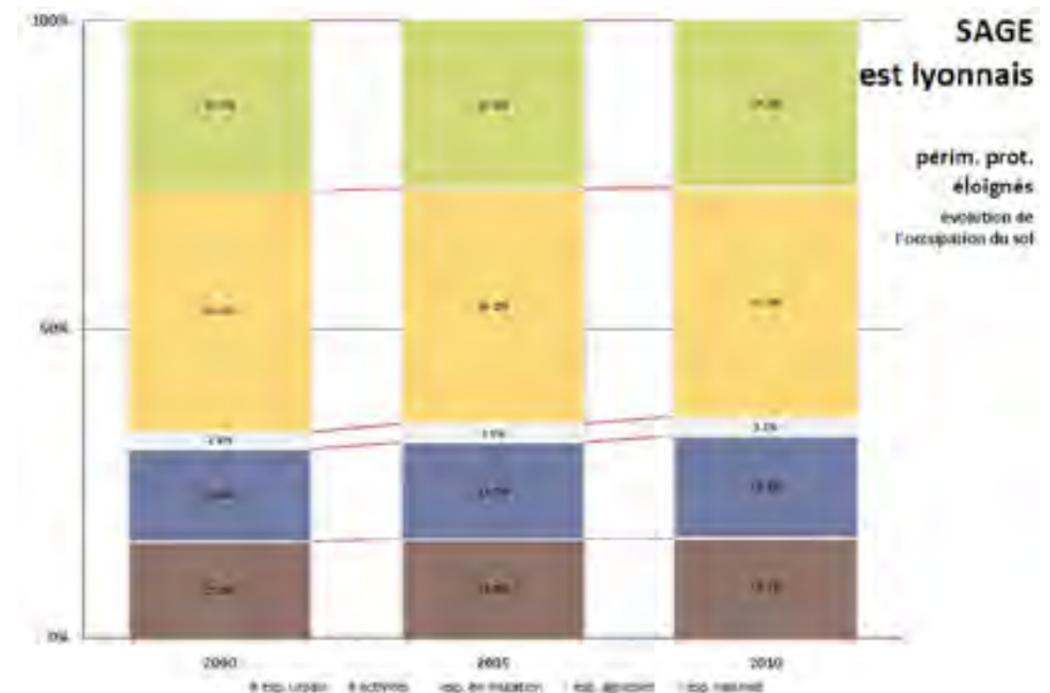
### DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Création et fonctionnement de l'observatoire des mouvements fonciers

Évolution de l'occupation des sols dans les périmètres de protection

### ÉVOLUTION DE L'OCCUPATION DES SOLS DANS LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION ÉLOIGNÉS ENTRE 2000-2010

	2000		2005		2010	
esp. urbain	972 ha	15.5%	993.3 ha	15.9%	1 006.8 ha	16.1%
activités	942.6 ha	15%	982.5 ha	15.7%	1 036.4 ha	16.5%
esp. agricoles	2 452.7 ha	2.8%	2 391.9 ha	3.1%	2 326.4 ha	3.1%
esp. naturels	1 722.5 ha	39.2%	1 703.6 ha	38.2%	1 699.5 ha	37.1%
esp. en mutation	173.2 ha	27.5%	191.7 ha	27.2%	194 ha	27.1%



source : Agence d'urbanisme - SPOT thema

### CE QU'IL FAUT RETENIR...

Les périmètres de protection de captage sont parfois pris dans un environnement urbain.

En moyenne, **plus d'un tiers** de leur surface sont occupés par l'urbain et des activités économiques le plus souvent (36 % d'artificialisation). 64 % des sols concernés par un périmètre de protection de captage restent naturels (27,1 %) ou agricoles (près de 4 ha sur 10).

Dans les périmètres de protection éloignés de captage, les zones d'activités et les infrastructures ont progressé de 94 ha entre 2000 et 2010, les espaces urbains (habitat + équipements) de 35 ha.

**ORIENTATION 1 : PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE**

**1.3**

**PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE**

**RÉPONSE**

en lien avec recommandation 2 - action 2 - action / prescription 3

**DÉFINITION DE L'INDICATEUR**

État d'avancement de l'établissement des périmètres de protection

Taux de DUP interdisant les activités à risque dans les périmètres de protection rapprochée

**ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROCÉDURES DUP - DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL -**

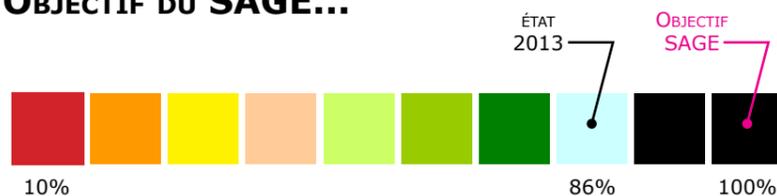
captage	commune	pop. desservie	état d'avancement de la DUP			arrêté préfectoral
			en cours	existante	révision	
Ferme Pitiot	Corbas	10 000		☑	à prévoir	04-10-1972
Azieu - St Exupéry	Genas	10 000		☑		01-10-2009
Les Vernes	Jonage	secours actif		☑		17-06-2005
La Garenne	Meyzieu	secours actif		☑		22-09-2003
Les Quatre Chênes	St Priest	40 974		☑		30-01-1998
Les Romanettes	Corbas	17 728		☑	à prévoir	03-06-1976
Sous la Roche	Mions	10 283		☑	à prévoir	03-06-1976
Chemin de l'Afrique	Chassieu	secours	☑ suspendue			-
Crépieux Charmy	Villeurbanne Vaulx en Velin	1 059 374		☑		23-09-2011
Lac des Eaux bleues	Vaulx en Velin	secours actif		☑		18-11-2008
Rubina	Décines	secours			☑ suspendue	23-03-1976
Fromental	Marennnes	4 460			☑ depuis 09	04-02-1970
Azieu	Genas	11 140		☑		25-02-2009
Cambergère	Heyrieux	NC	☑			-
Balan (hors SAGE)	Balan	33 829		☑		21-02-1989
<b>15 captages AEP</b>			<b>2</b>	<b>11</b>	<b>2</b>	

source : données ARS

**CE QU'IL FAUT RETENIR...**

Le 26 septembre 2013, le bureau de CLE a émis un **avis favorable** sur la demande du SIVOM Marennnes Chaponnay pour la révision de leur **déclaration d'intérêt publique -DUP- du captage d'eau potable de Fromental.**

**OBJECTIF DU SAGE...**



**ORIENTATION 1 : PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE**

**1.5**

**SÉCURISATION DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE**

**RÉPONSE**

en lien avec action 4

**DÉFINITION DE L'INDICATEUR**

UGE sur le territoire et interconnexions

Pourcentage de population concernée par une solution de sécurisation

**UNITÉS DE GESTION -UGE- SUR LE TERRITOIRE DU SAGE**

UGE	captage	population desservie	UDI <sup>1</sup>	interconnexions
Lyon agglomération	Crépieux-Charmy	1 059 374	Bron supérieur Décines Pierre Bénite	SDEI Neuville, SDEI Mions, UGE Charly, Genas UGE Sud Ouest Lyonnais
	Les Vernes	secours actif	Décines	
	La Garenne	secours non actif	Décines	
	Chemin de l'Afrique	secours non actif	Décines	
	Lac de Miribel	secours actif	-	
	Rubina	secours non actif	-	
Corbas Feyzin Mions Saint-Priest	les Quatre Chênes	40 974	St Priest	SIVOM Marennnes Chaponnay, UGE Z.I. Vénissieux Corbas St-Priest, UGE Lyon Agglo
	les Romanettes	17 728	Corbas / Feyzin	
	Sous la Roche	10 283	Mions	
SIEPEL	Balan - Azieu	33 829	-	-
Aéroport St Exupéry	Azieu - St Exupéry	10 000	Aéroport St Exupéry	UGE SIEPEL
Z.I. Vénissieux Corbas St-Priest	Ferme Pitiot - La Troupillère	9 000	Z.I. Vénissieux Corbas St-Priest	UGE Corbas - Mions - Feyzin - St Priest
SIVOM Marennnes Chaponnay	Fromental	4 828	Marennnes - Chaponnay principale + Sud Marennnes Chaponnay	SIE Communay, Région & UDI Mions, UGE SIE Nord de Vienne
SIE Communay et Région <sup>2</sup>	Ternay	20 310	Communay et région	UGE SMEP Rhône SIVOM Marennnes Chaponnay
Commune de St Pierre de Chandieu <sup>2</sup>	Balan - Azieu	4 133	St Pierre de Chandieu	Aéroport St Ex
Commune de Genas <sup>2</sup>		11 140	Genas	Aéroport St Ex
Commune de Jons <sup>2</sup>		1 094	Jons	-
Commune de Pusignan <sup>2</sup>		3 098	Pusignan	Aéroport St Ex
Commune de St Bonnet de Mure <sup>2</sup>		5 597	St Bonnet de Mure	Aéroport St Ex
Commune de St Laurent de Mure <sup>2</sup>		4 694	St Laurent de Mure	Aéroport St Ex
Commune de Toussieu <sup>2</sup>		2 019	Toussieu	Aéroport St Ex

<sup>1</sup> UDI : Unité de Distribution

<sup>2</sup> : pas un syndicat de production

**CE QU'IL FAUT RETENIR...**

**Pas de changement pour 2012.**

en lien avec prescription 5, actions 31 et 35

**DÉFINITION DE L'INDICATEUR**

Résultat de l'étude de la Molasse et statut adopté

Nombre de demandes de prélèvement à la molasse acceptés / refusés

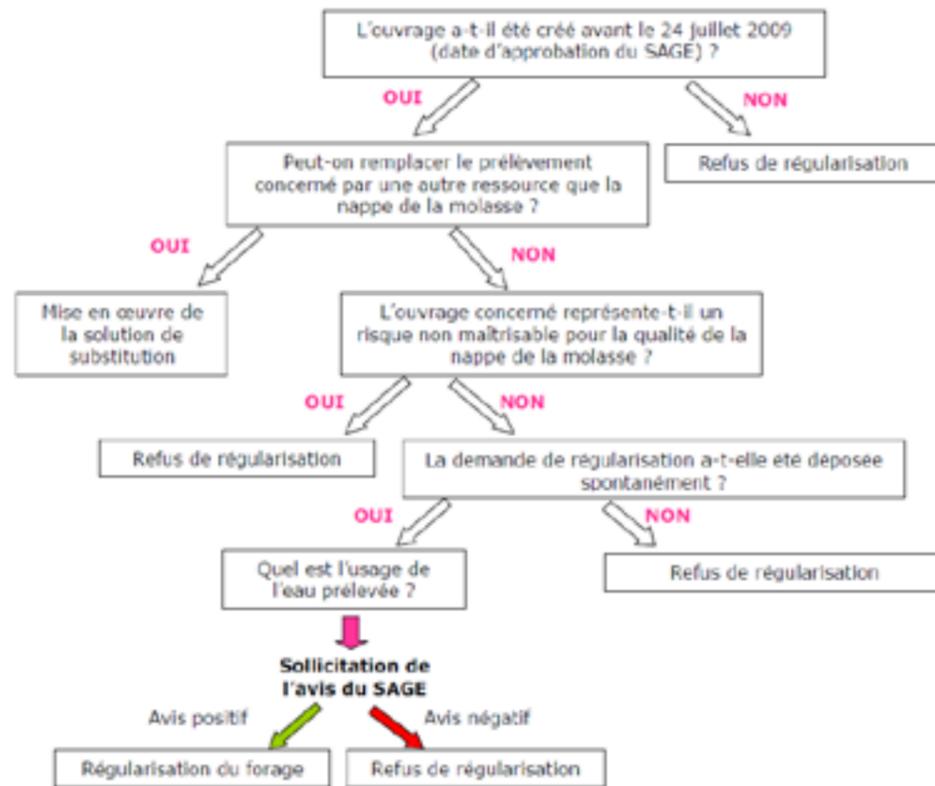
**FORAGES EN NAPPE DE LA MOLASSE RÉGULARISÉS EN 2013**



Les forages en vert ont été régularisés.

**CE QU'IL FAUT RETENIR...**

**RAPPEL DE LA DOCTRINE**



**En 2013 :** La commission thématique «gestion durable de la quantité» a donné un avis favorable, en juin, à la demande de régularisation de 10 forages localisés sur la commune de Bron. La commune de Vénissieux devrait déposer un dossier pour la régularisation de ces forages. Très peu de dossiers ont été déposés. Il faudra définir comment faire une dernière relance pour ces régularisations et étendre à d'autres types de maîtres d'ouvrage.

N° indicateur	intitulé	type	observation
1.4	encadrement de l'occupation des sols dans les périmètres de protection	réponse	difficulté pour obtenir les données nécessaires pour compléter l'indicateur

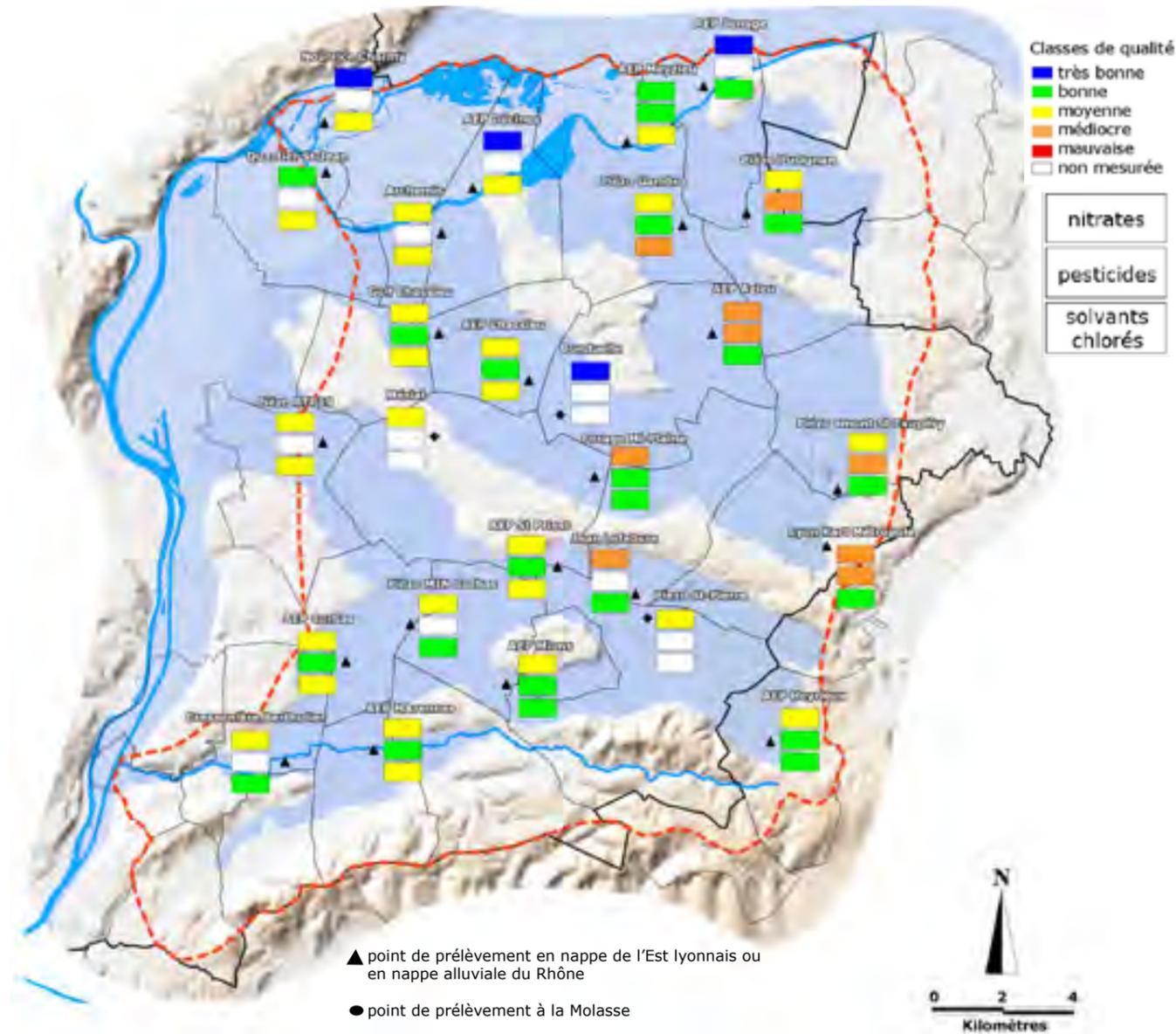


en lien avec l'action 6

**DÉFINITION DE L'INDICATEUR**

Suivi qualitatif de la nappe de l'Est lyonnais et de la Molasse (réseau SAGE)

**QUALITÉ GÉNÉRALE DES EAUX SOUTERRAINES - ÉTÉ 2013 -**



▲ point de prélèvement en nappe de l'Est lyonnais ou en nappe alluviale du Rhône  
● point de prélèvement à la Molasse

**CE QU'IL FAUT RETENIR...**

**LES NITRATES :** Les couloirs fluvio-glaciaires montrent une forte altération par les nitrates essentiellement localisée :

- dans la partie centrale et amont du couloir de Meyzieu : qualité médiocre pour AEP Azieu et Lyon Kart,
- dans la partie amont du couloir de Décines : teneur moyenne entre 25 et 60 mg/L,
- dans la partie amont du couloir d'Heyrieux : teneur moyenne entre 20 et 40 mg/L.

**LES PESTICIDES :** L'état général est bon excepté en amont des couloirs de Décines et Meyzieu où la qualité est médiocre pour ce paramètres.

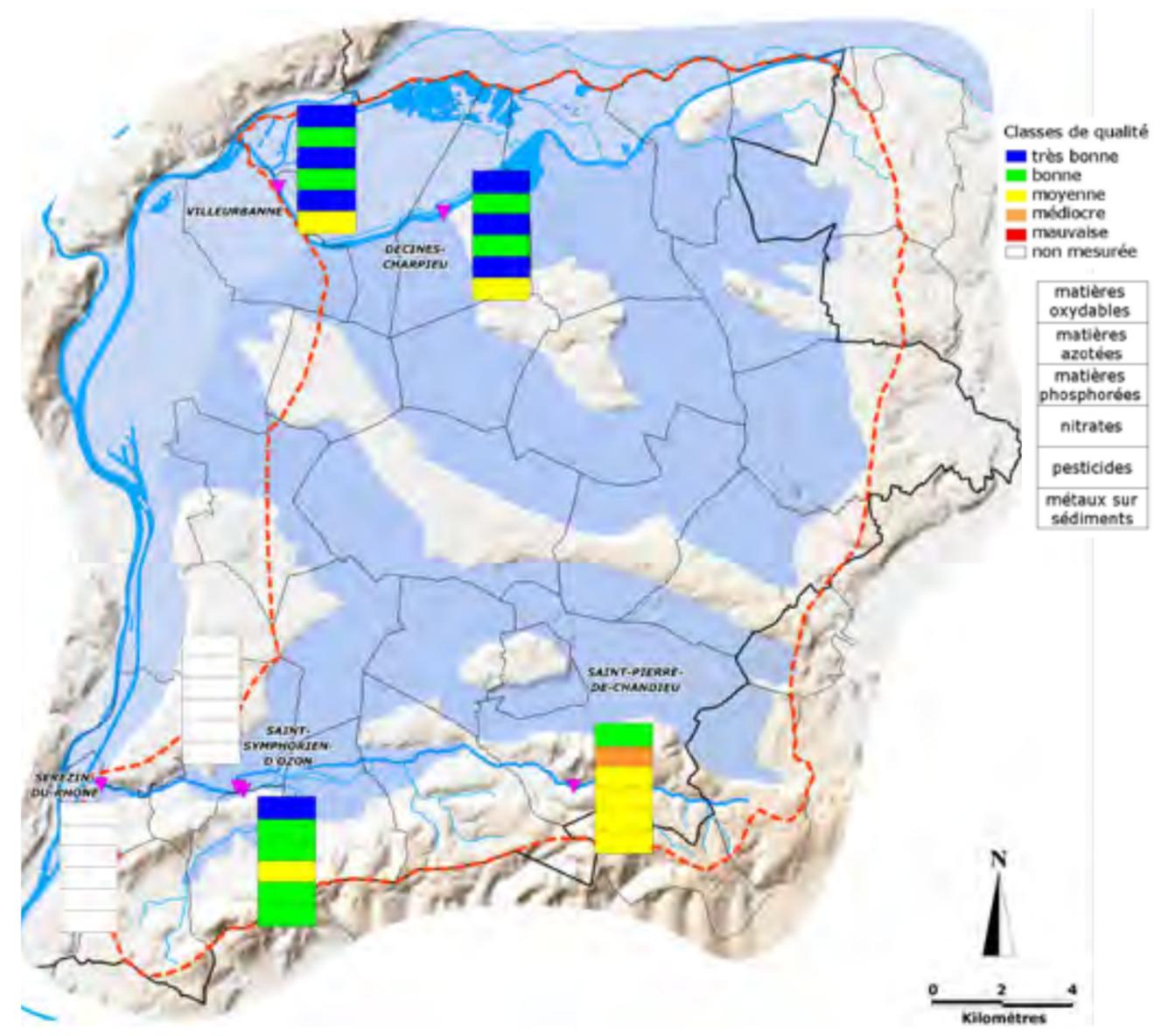
**LES SOLVANTS CHLORÉS :** Pour la campagne 2012/2013, les 3 couloirs et la nappe alluviale du Rhône présentent une dégradation de l'état chimique pour cette altération.

en lien avec les actions 6, 8 & 14

**DÉFINITION DE L'INDICATEUR**

Suivi qualitatif des cours d'eau : Ozon et canal de Jonage (réseau SAGE)

**QUALITÉ DES EAUX SUPERFICIELLES - ÉTÉ 2013 -**



**CE QU'IL FAUT RETENIR...**

**OZON :** Dans l'ensemble l'Ozon présente un mauvais état physico chimique sur sa partie amont et aval; ainsi qu'un état biologique médiocre en amont et moyen en aval.

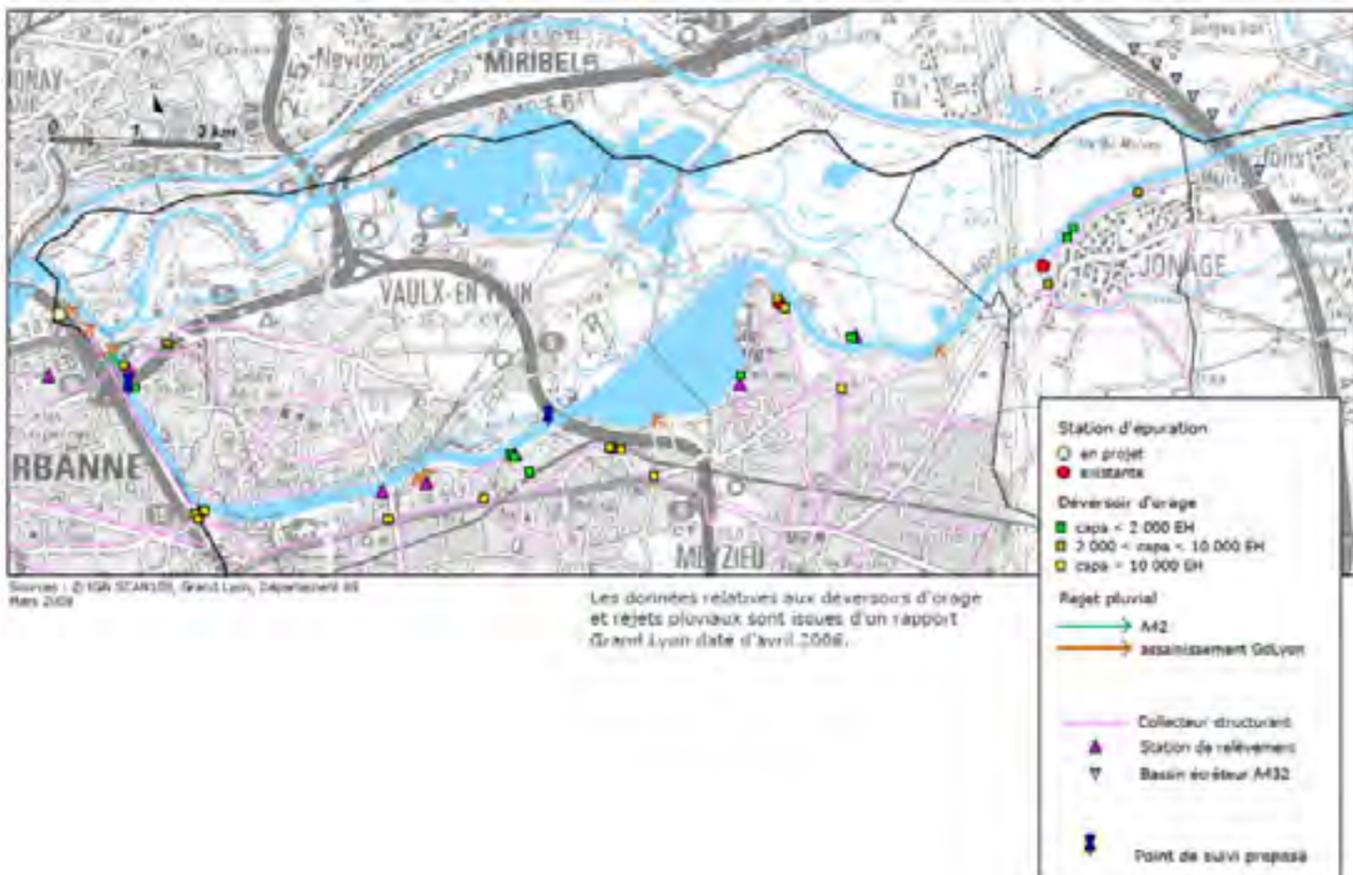
**CANAL DE JONAGE :** Globalement, il présente un bon état physico chimique avec tout de même quelques métaux sur sédiments.

en lien avec l'action 14

**DÉFINITION DE L'INDICATEUR**

Inventaire des rejets dans l'Ozon et le canal de Jonage

**LOCALISATION DES REJETS DANS LE CANAL DE JONAGE**



**CE QU'IL FAUT RETENIR...**

Pas de nouvelle donnée en 2013.

en lien avec l'action 7

**DÉFINITION DE L'INDICATEUR**

Étude sur les nouveaux toxiques dans les eaux souterraines

Veille sur les nouveaux polluants

**CE QU'IL FAUT RETENIR...**

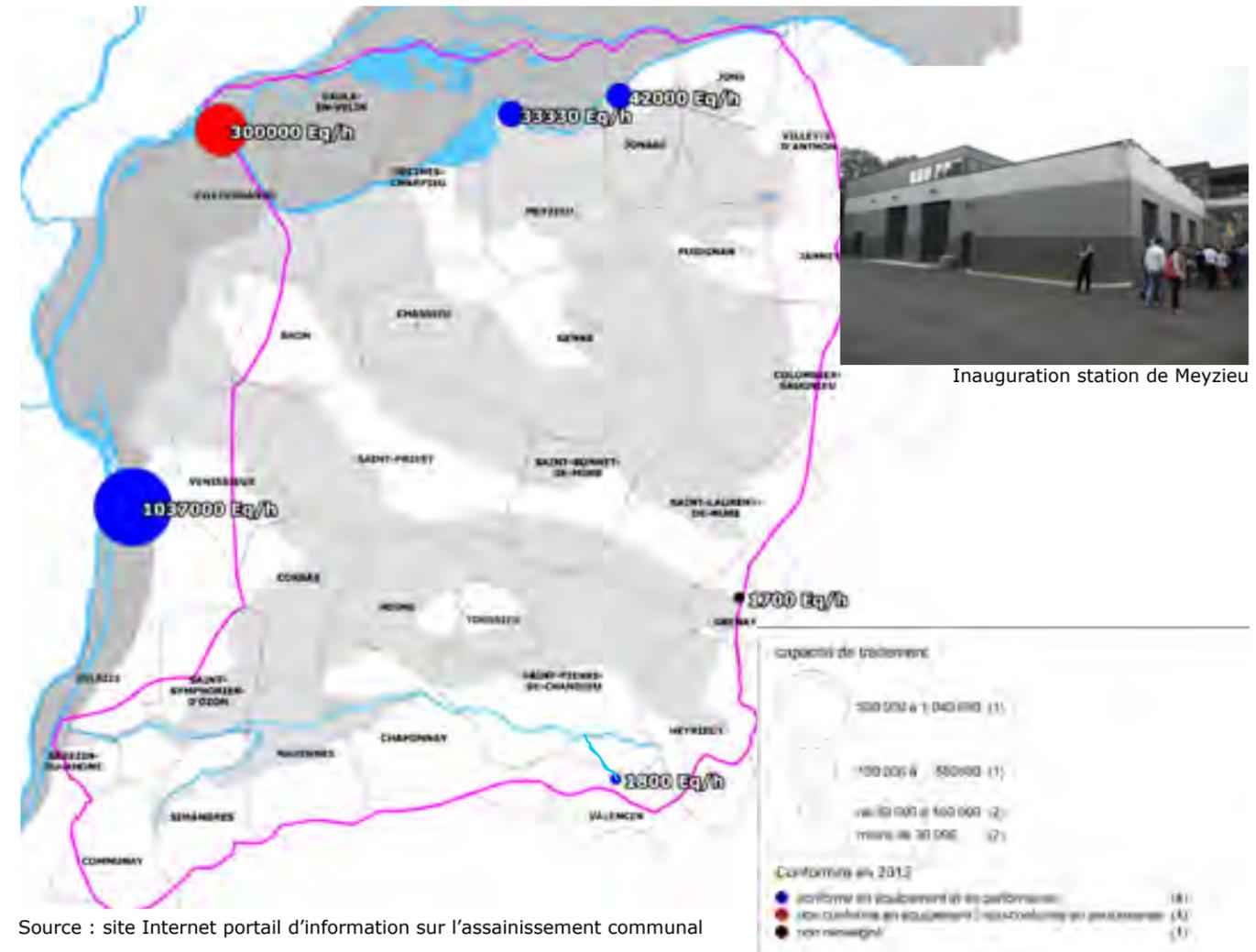
Le terme générique de «**polluant émergent**» regroupe les polluants d'origine chimique ou biologique, généralement **sans statut réglementaire**. Il s'agit bien souvent de molécules pas nécessairement d'usage nouveau mais nouvellement recherchées et pour lesquelles les données sont rares.

**Il n'y a pas eu de nouvelles interventions en 2013 lors des réunions de la commission thématique 'reconquête de la qualité des eaux'.**

**DÉFINITION DE L'INDICATEUR**

Conformité des installations par rapport aux performances d'épuration  
Taux de collecte et taux de raccordement des réseaux

**PERFORMANCE DES STATIONS D'ÉPURATION**



**CE QU'IL FAUT RETENIR...**

STEP	maître d'ouvrage	milieu récepteur	dispositif de traitement	Nb de communes connectées	Nb d'entreprises connectées
GRENAY	Grenay	-	lagunage	1	0
VALENCIN	Valencin	Rau aff. de l'Ozon	boue activée	1	0
SAINT FONS -1977-	Grand Lyon	Rhône	filtre biologique boue activée	26	142
JONAGE -2007-	Grand Lyon	canal de Jonage	boue activée	7	27
MEYZIEU -1989-	Grand Lyon	canal de Jonage	boue activée	3	3
FEYSSINE -2011-	Grand Lyon	Rhône	boue activée	10	-

**STEP Meyzieu** : Mise en conformité de la station pour traiter la surcharge par temps sec et les dysfonctionnements par temps de pluie inauguration le 26 septembre 2013.  
Durée des travaux : 3 ans / Coût des travaux : 8 350 000 € (HT)

en lien avec l'action 10 et recommandation 5

**DÉFINITION DE L'INDICATEUR**

Mise en place des Services Publics pour l'Assainissement Non Collectifs

Taux de contrôle des dispositifs ANC

Taux de conformité des installations sur le territoire et dans les périmètres de protection rapprochés

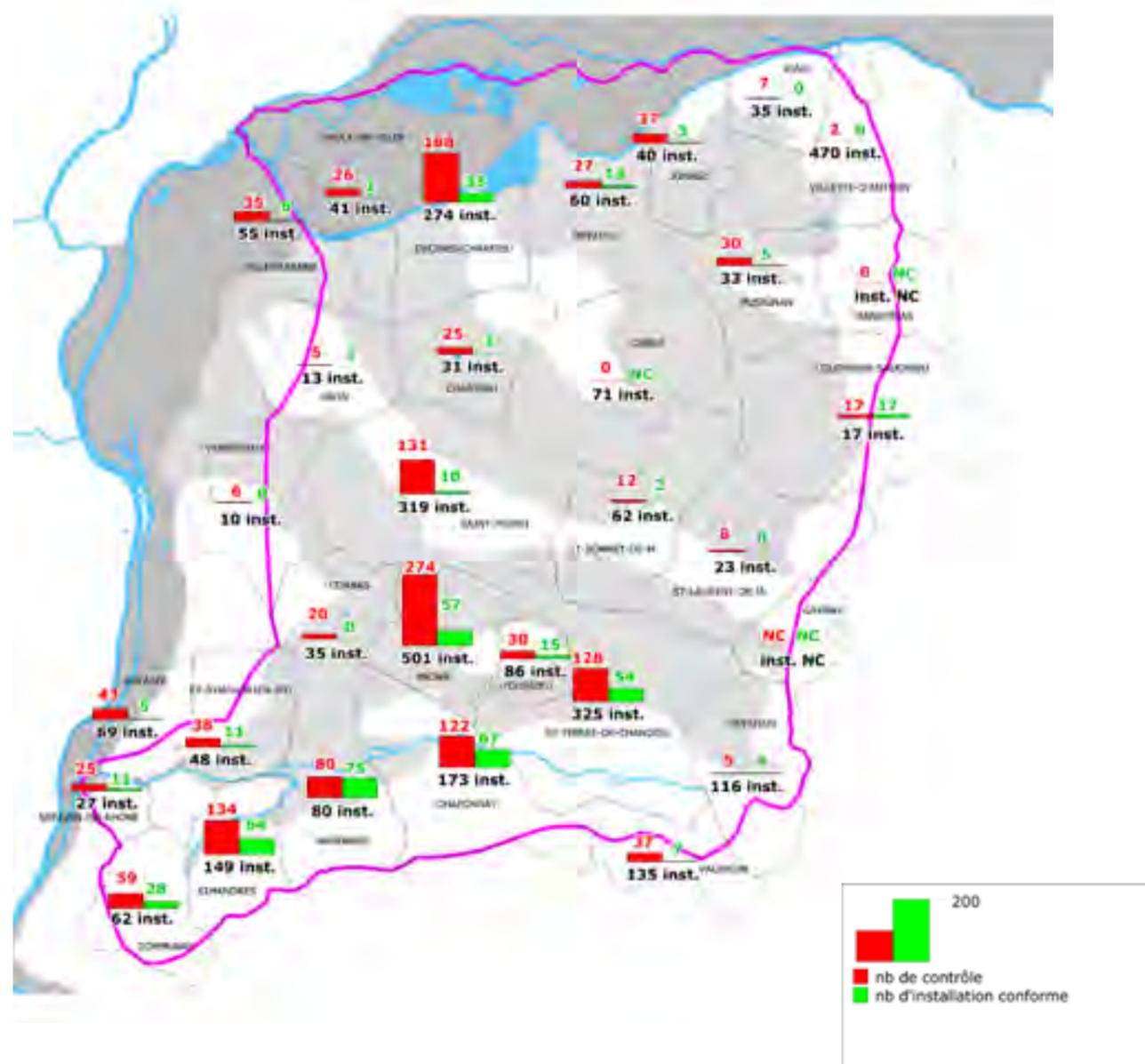
**AVANCEMENT DES SPANC DES COLLECTIVITÉS**

commune	collectivité compétente	SPANC non existant	SPANC en réflexion	SPANC en création	SPANC opérationnel
Bron	Grand Lyon				<input checked="" type="checkbox"/>
Chassieu	Grand Lyon				<input checked="" type="checkbox"/>
Corbas	Grand Lyon				<input checked="" type="checkbox"/>
Décines-Charpieu	Grand Lyon				<input checked="" type="checkbox"/>
Jonage	Grand Lyon				<input checked="" type="checkbox"/>
Meyzieu	Grand Lyon				<input checked="" type="checkbox"/>
Mions	Grand Lyon				<input checked="" type="checkbox"/>
Saint Priest	Grand Lyon				<input checked="" type="checkbox"/>
Solaize	Grand Lyon				<input checked="" type="checkbox"/>
Vaulx-en-Velin	Grand Lyon				<input checked="" type="checkbox"/>
Vénissieux	Grand Lyon				<input checked="" type="checkbox"/>
Villeurbanne	Grand Lyon				<input checked="" type="checkbox"/>
Chaponnay	SIAVO				<input checked="" type="checkbox"/>
Communay	SIAVO				<input checked="" type="checkbox"/>
St Pierre de Chandieu	SIAVO				<input checked="" type="checkbox"/>
St Symphorien d'Ozon	SIAVO				<input checked="" type="checkbox"/>
Sérézin du Rhône	SIAVO				<input checked="" type="checkbox"/>
Simandres	SIAVO				<input checked="" type="checkbox"/>
Toussieu	SIAVO				<input checked="" type="checkbox"/>
Colombier	Colombier				<input checked="" type="checkbox"/>
Genas	Genas				<input checked="" type="checkbox"/>
Jons	Jons				<input checked="" type="checkbox"/>
Marennas	Marennas				<input checked="" type="checkbox"/>
Pusignan	Pusignan				<input checked="" type="checkbox"/>
St Bonnet de Mure	St Bonnet				<input checked="" type="checkbox"/>
St Laurent de Mure	St Laurent				<input checked="" type="checkbox"/>
Grenay	-			<input checked="" type="checkbox"/>	
Heyrieux	Heyrieux				<input checked="" type="checkbox"/>
Janneyrias	Janneyrias		<input checked="" type="checkbox"/>		
Valencin	Valencin				<input checked="" type="checkbox"/>
Villette d'Anthon	Villette				<input checked="" type="checkbox"/>

**CE QU'IL FAUT RETENIR...**

**93%** des communes du SAGE ont mis en place un service d'assainissement public (SPANC).

CONTRÔLE ET CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS AUTONOMES



**CE QU'IL FAUT RETENIR...**

Sur les 29 communes ayant répondu à l'équipe SAGE, **96%** d'entre elles ont commencé le contrôle de leurs installations autonomes (contrôle de réalisation + contrôle de fonctionnement des installations existantes).

Le contrôle de diagnostic ou de fonctionnement sur les installations existantes, consiste en un état des lieux précis de chaque dispositif d'assainissement non collectif. Il s'agit de récolter un maximum d'information le système d'assainissement en place : nature des éléments, implantation sur la parcelle, fonctionnement, état de vieillissement...

Le contrôle de réalisation permet de vérifier la bonne exécution des travaux lors de la construction d'un bien.

en lien avec l'action 19 et recommandation 7

**DÉFINITION DE L'INDICATEUR**

- Taux de communes ayant réalisé un zonage d'assainissement
- Taux de communes dotées d'un règlement d'assainissement
- Taux de réalisation des schémas directeurs d'assainissement
- Nombre d'arrêtés d'autorisation de rejets / nombre d'entreprises concernées
- Nombre de conventions de raccordement

**ORGANISATION DE L'ASSAINISSEMENT**



**CE QU'IL FAUT RETENIR...**

Cette cartographie reprend l'état de l'organisation de l'assainissement sur le territoire du SAGE, à savoir la mise en place d'un règlement d'assainissement, du zonage d'assainissement et d'un schéma directeur de l'assainissement.

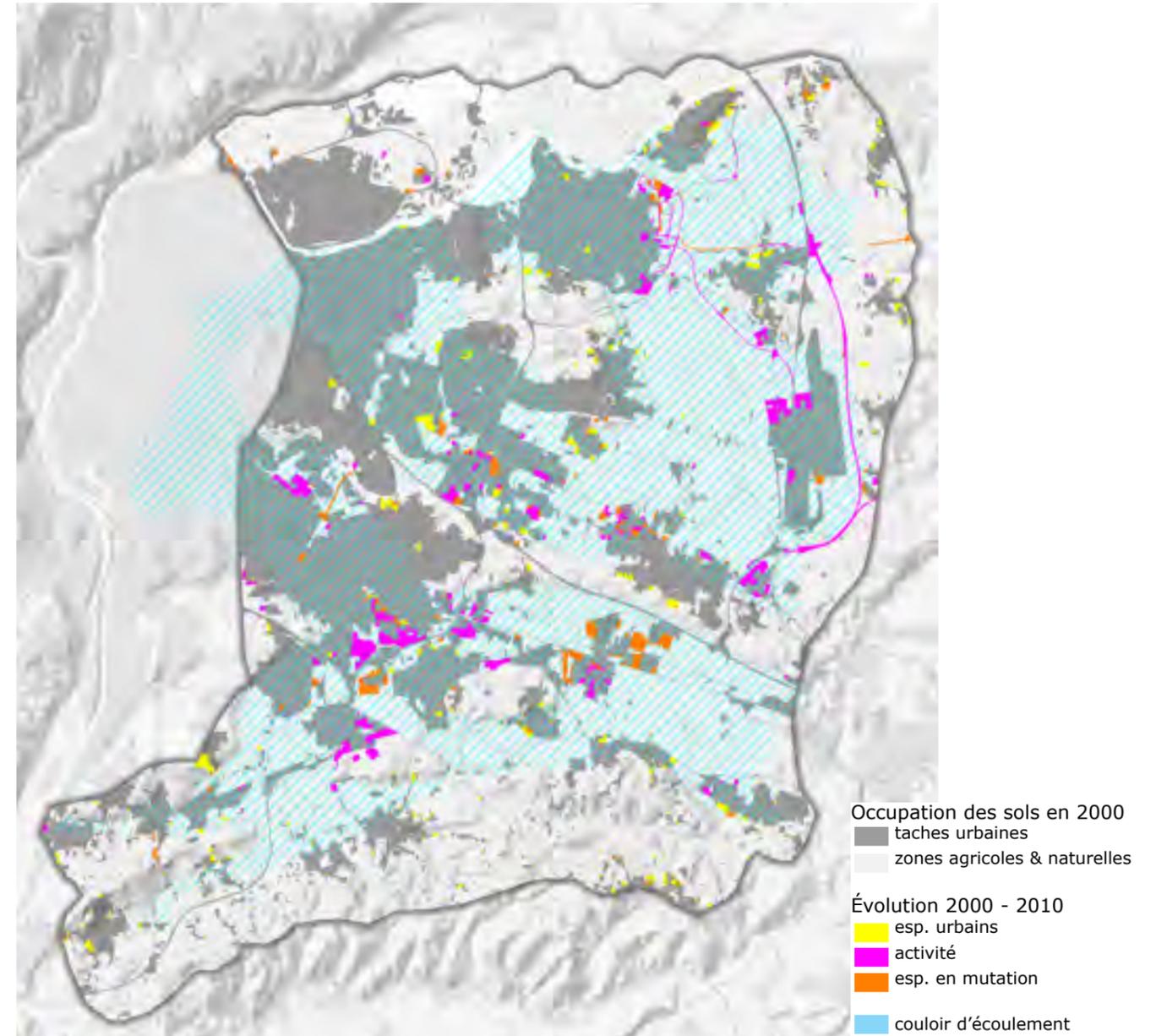
Les communes du territoire ayant mis en place ces 3 documents sont en vert foncé sur la carte (3 critères) et celles n'ayant mis en place qu'un des trois documents apparaissent en vert clair (1 critère).

**65%** des communes du SAGE ont un règlement, un zonage et un schéma directeur d'assainissement. **Pas de changement sur cet indicateur comparé à 2011.**

**DÉFINITION DE L'INDICATEUR**

Évolution des surfaces artificialisées dans le périmètre du SAGE

**ÉVOLUTION DE L'OCCUPATION DES SOLS DANS LES COULOIRS DE NAPPE ENTRE 2000 ET 2010**



Source : Agence d'urbanisme - SPOT thema

**CE QU'IL FAUT RETENIR...**

**46.5%** c'est la part qu'occupent les terrains agricoles sur le territoire du SAGE en 2011, c'est 3.5% de moins qu'en 2000 (10 866 ha contre 11 122 en 2011).

Les espaces urbains et les activités (activités économiques, infrastructures, aéroport) sont en augmentation et représentent 45% de l'occupation des sols soit environ 9 000 ha en 2011 (environ 500 ha de plus qu'en 2000).

Les espaces naturels restent stables depuis les années 2000.

**DÉFINITION DE L'INDICATEUR**

Inventaire des bonnes pratiques environnementales

**QUELQUES EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES**

cible	problématique	intitulé	exemple d'application sur le territoire
agriculteur	économie d'eau	gestion fine de l'irrigation	transfert d'irrigation du SMHAR à Ternay
PME/PMI, artisan, commerçant...	gestion des déchets & rejets	labellisation et collecte de déchets	garage propre imprim' vert pressing propre
	économie d'eau et gestion des rejets	lutte contre les fuites, contrôle des rejets	entreprise Renault Trucks
collectivité	eaux pluviales	projet de recherche de l'observatoire de terrain en hydrologie urbaine	le site «Django Rheinhart» à Chassieu
	gestion des déchets et sous produits de l'assainissement	collecte des déchets et sous-produits d'assainissement, des graisses, des sables de curage	centre de dépotage de Pierre Bénite
	utilisation de produits phytosanitaires	plan de désherbage communal	gestion différenciée des espaces verts - Saint Bonnet de Mure
	marché public et développement durable	clause environnementale dans les DCE	marché de travaux du Grand Lyon «tenir compte de l'impact environnemental, de la consommation d'eau et de la limitation des pollutions...»
	inondations	gestion des ruissellements agricoles	étude et travaux de la CCPO : lutte contre l'érosion des sols agricoles
aménagement, urbaniste	économie d'eau	gestion de l'eau dans les carrières	charte de bonnes pratiques de l'UNICEM
	eaux pluviales	mise en place de techniques alternatives dans la gestion de l'eau pluviale	zone d'activité Lyon - porte des Alpes

**CE QU'IL FAUT RETENIR...**

L'équipe du SAGE réalise un état de lieux des différentes méthodes de désherbage employées sur les communes du SAGE afin de les inciter à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires. L'objectif des entrevues avec les collectivités est aussi de présenter «Charte régionale d'entretien des espaces publics».

Cette charte qui a pour slogan «Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages» propose aux collectivités signataires un cadre technique et méthodologique pour une réduction des pollutions liées à l'usage des pesticides sur les espaces publics.

Elle présente 3 niveaux de progression sur un délai indicatif de 5 ans. Elle a pour objectif de protéger la santé publique et l'environnement (milieux aquatiques, biodiversité...) grâce :

- à la promotion des méthodes alternatives d'entretien des divers espaces publics,
- à l'incitation des usagers non agricoles, professionnels et particuliers, à réduire leur utilisation de pesticides,
- à l'initiation d'une réflexion sur de nouveaux aménagements urbains.



**DÉFINITION DE L'INDICATEUR**

Nombre d'exploitations agricoles sur le périmètre du SAGE et caractéristiques Inventaire des pratiques agricoles

**RECENSEMENT AGRICOLE - RÉSULTATS COMMUNAUX**

commune	nb d'exploitation	SAU <sup>1</sup> (ha)	PBS <sup>2</sup> (milliers €)	ETP <sup>3</sup>	OTEX <sup>4</sup>
Bron	-				
Chaponnay	23	1 092	901	26.4	grandes cultures
Chassieu	12	472	537	14.9	polyculture / polyélevage
Colombier	14	738	706	17	polyculture / polyélevage
Communay	15	542	539	36.1	polyculture / polyélevage
Corbas	9	720	503	9.7	grandes cultures
Décines	9	376	398	12.2	grandes cultures
Genas	38	2 231	2 032	48	grandes cultures
Jonage	9	539	601	10	grandes cultures
Jons	8	576	1 137	16.5	polyculture / polyélevage
Marennas	17	605	1 020	33.9	polyculture / polyélevage
Meyzieu	10	168	167	7.2	polyculture / polyélevage
Mions	4	125	91	3.9	grandes cultures
Pusignan	16	739	1 540	36.1	polyculture / polyélevage
St Bonnet de Mure	14	865	1 026	27.6	polyculture / polyélevage
St Laurent de Mure	14	521	472	7.8	grandes cultures
St Priest	16	835	1 041	19.9	polyculture / polyélevage
St Symphorien	22	454	1 042	45.7	polyculture / polyélevage
Simandres	13	287	895	31.6	maraîchage / horticulture
Toussieu	10	630	495	10.8	grandes cultures
Vaulx en Velin	14	149	603	21.7	polyculture / polyélevage
Vénissieux	-				
Villeurbanne	5	20	145	19.4	polyculture / polyélevage
Grenay	5	276	201	4.4	grandes cultures
Heyrieux	13	666	591	11.6	grandes cultures
Janneyrias	8	905	941	14.3	grandes cultures
Valencin	16	554	337	11.1	polyculture / polyélevage
Villette	14	1 602	2 057	29.2	polyculture / polyélevage
<b>TOTAUX</b>	<b>348</b>	<b>16 687</b>	<b>20 018</b>	<b>527</b>	

Source : RGA 2010 - Agreste

SAU : Surface Agricole Utilisée  
 PBS : Produit Brut Standard (potentiel économique)  
 ETP: Équivalent Temps Plein  
 OTEX : Orientation technico-économique dominante de la commune

## ORIENTATION 2 : RECONQUÉRIR ET PRÉSERVER LA QUALITÉ DES EAUX

2.12

PLAN D'ACTION AGRICOLE

RÉPONSE

en lien avec les actions 24-25 et 26

### DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Réalisation du diagnostic agricole approfondi

Mise en œuvre du plan d'actions de réduction des pollutions d'origine agricole

Mise en œuvre du plan d'actions dans une zone pilote

### PROGRAMME D' ACTIONS PROPOSÉ SUR LES ZONES D' ACTIONS EFFICACES DE L' EST LYONNAIS

N°	Actions	Qui
1	Mettre en place une animation agricole pour diffuser les bonnes pratiques	MO des captages prioritaires <sup>1</sup> , coordonnés par Grand Lyon
2	Mise en place d'un outil de récolte de données et de suivi des pratiques	Animateur, agriculteurs
3	Optimiser le choix des couverts	Agriculteurs
4	Réduction des intrants par une fertilisation raisonnée	Agriculteurs
5	Réaliser des diagnostics chez l'exploitant	Animateur
6	Mettre en place des techniques de désherbage alternatives	Agriculteurs
7	Supprimer les pollutions ponctuelles en phytosanitaires	Agriculteurs, CUMA
8	Communiquer / sensibiliser les agriculteurs	Animateur, SAGE, DDT Agriculteurs irrigants
9	Maîtriser le foncier et/ou son usage	MO des captages prioritaires <sup>1</sup> , SAFER
10	Améliorer la connaissance de la qualité des eaux pour faciliter l'évaluation des actions	MO des captages prioritaires <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Maîtres d'ouvrage concernés : SIEPEL, Aéroport de Saint-Exupéry, ASLI et le Grand Lyon

### CE QU'IL FAUT RETENIR...

Le territoire d'action de ce programme concerne les 6 captages SDAGE et Grenelle gérés par 4 maîtres d'ouvrage : Grand Lyon, SIEPEL, ASLI et aéroport St Exupéry. Le programme d'action agricole a fait l'objet d'un arrêté préfectoral début 2013, basé sur le volontariat et pour une durée de 3 ans (2013 - 2016).

Pour décliner le programme d'actions à l'échelle de tous les acteurs dont les exploitants, le bureau d'études Envilys spécialisé dans ce domaine, a été choisi. Le Grand Lyon, le SIEPEL et l'ASLI se sont regroupés pour mettre en place cette animation, portée par le Grand Lyon.

Une des actions propose la réalisation de diagnostics individuels d'exploitation qui ont pour objectifs :

- d'identifier les marges de manoeuvre environnementales sur les exploitations et les parcelles,
- d'évaluer leur faisabilité économique et technique,
- de réaliser une synthèse qui servira à évaluer la mise en place du présent programme d'actions et éventuellement de l'ajuster.

RDV n°1 -  
diagnostic

saisie &  
retranscription

RDV n°2 -  
restitution

- entretien socio territorial
- visite du siège d'exploitation
- récupération des documents de traçabilité de l'année écoulée
- tour des parcelles situées dans les ZAE

- présentation du diagnostic
- discussion autour des résultats

## ORIENTATION 2 : RECONQUÉRIR ET PRÉSERVER LA QUALITÉ DES EAUX

2.13

BILAN DES ACTIONS «DIRECTIVE NITRATES»

RÉPONSE

en lien avec l'action 27

### DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Bilan des actions menées dans le cadre des programmes de la directive nitrates

<b>Rappel</b>	1 <sup>er</sup> programme : de juillet 1997 à décembre 2000 2 <sup>ème</sup> programme : de janvier 2001 à décembre 2003 3 <sup>ème</sup> programme : de novembre 2004 à juin 2009
---------------	--

### 4<sup>ème</sup> programme - janvier 2009 à septembre 2013

mesures du programme d'actions	<p>mesure 1 - documents d'enregistrement : un plan de fumure prévisionnel et un cahier d'épandage</p> <p>mesure 2* - l'épandage des effluents d'élevage : quantité fixée à 170 kg d'azote par hectare et par an</p> <p>mesure 3 - l'équilibre de la fertilisation : seuil sur maïs est de 50 U N/ha et de 70 U N/ha maximum pour le colza</p> <p>mesure 4* - les périodes d'interdiction d'épandage : interdit d'épandre les fertilisants de type I et II entre le 01/07 et le 15/01 et les fertilisants de type III du 01/09 au 15/02</p> <p>mesure 5 - les conditions d'épandages</p> <p>mesure 6* - le stockage des effluents : capacité de stockage pour les exploitations non ICPE de 2 mois mini pour Est lyonnais</p> <p>mesure 7* - la gestion adaptée des terres : bandes enherbées, couverture du sol (taux de couverture égal à 80 % mini en zone vulnérable à compter du 30/06/10 et 100 % mini en zone vulnérable à compter du 30/06/11).</p>
--------------------------------	--

\* adaptations au niveau local, par rapport au 3<sup>ème</sup> programme

### 5<sup>ème</sup> programme - fin 2013

mesures du programme d'actions	<p>1- délimitation des zones vulnérables : L'arrêté préfectoral du bassin Rhône Méditerranée Corse qui fixe le périmètre et la liste des communes sur lesquelles s'appliquera la prochaine réglementation, n'a pas été modifié. Le Rhône compte toujours 3 zones vulnérables aux nitrates: la Coise, le Val de Saône et l'Est Lyonnais.</p> <p>2- définition du contenu du 5<sup>ème</sup> programme d'action : des mesures nationales issues de</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-&gt; l'arrêté interministériel du 19/12/11 fixant les modalités d'enregistrement des pratiques, les paramètres à prendre en compte dans l'équilibre de la fertilisation, des périodes d'interdictions d'épandages minimales en vigueur...</li> <li>-&gt; l'arrêté interministériel complémentaire dont la publication est prévue fin 2013, traitant des capacités de stockage et des conditions d'épandage.</li> </ul> <p>des mesures régionales, via :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-&gt; l'arrêté du préfet de région, en date du 31/07/12, fixant le référentiel local de fertilisation à utiliser pour définir la dose prévisionnelle d'apport</li> <li>-&gt; un arrêté régional complémentaire, précisant localement les périodes d'interdictions d'épandage applicables, les règles de couvert hivernal, et des actions particulières sur les zones de captages affectées par des taux de nitrates supérieurs à 50 mg/L.</li> </ul>
--------------------------------	--

### CE QU'IL FAUT RETENIR...

La Directive Nitrates est une directive européenne dont l'objectif est de protéger les eaux contre les pollutions aux nitrates d'origine agricole. Les programmes d'actions sont transcrits au niveau départemental par un arrêté préfectoral défini pour une durée minimale de quatre ans.

Le cinquième programme d'actions est en cours de définition et entrera en vigueur fin 2013.

en lien avec les actions 8 & 12

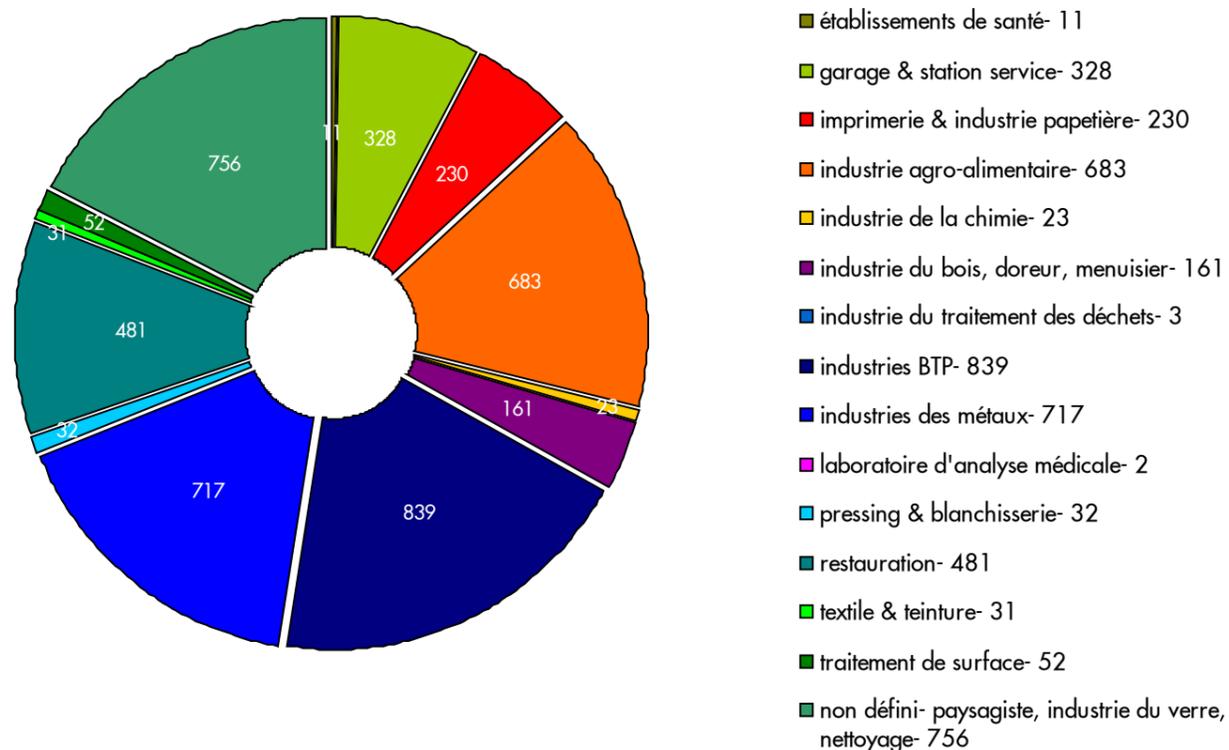
**DÉFINITION DE L'INDICATEUR**

Inventaire des entreprises sur le périmètre du SAGE  
Inventaire des industriels utilisant des substances dangereuses

**PANORAMA DES ENTREPRISES DANS L'EST LYONNAIS**

Données issues de l'inventaire substances dangereuses sur les 4 700 établissements susceptibles d'utiliser des substances dangereuses.

Établissements par secteurs d'activités



Établissements par tranches d'effectifs salariés

salariés	0 ou inconnu	1 à 9	10 à 49	50 et +	total
nombre	1 674	2 202	656	168	4 700

82% des établissements du territoire comptent moins de 10 salariés.



en lien avec l'action 20

**DÉFINITION DE L'INDICATEUR**

Taux des entreprises adhérant à la collecte des déchets et substances dangereux  
Taux d'entreprises participant aux réunions de sensibilisation SAGE

**CE QU'IL FAUT RETENIR...**

Dans l'inventaire substances dangereuses le bureau d'étude BURGEAP, a défini des actions à mettre en place pour sensibiliser les entreprises.

Elles se présentent sous deux formes différentes :

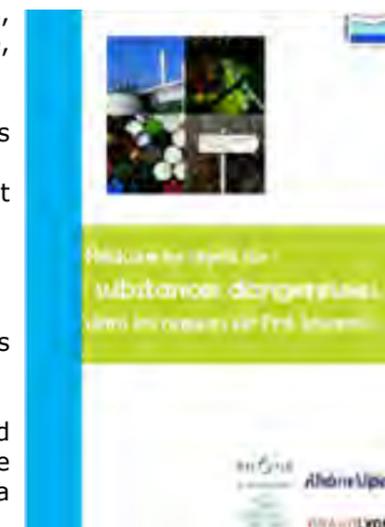
- des actions d'amélioration générale qui peuvent être communiquées aux entreprises de chacune des activités prises en compte dans l'étude (16 actions) ;
- des actions d'amélioration spécifiques à certaines activités (paysagiste, entretien automobile, application de peintures, bâtiment, maçonnerie et plâtrerie, travaux publics, industrie des métaux, imprimerie, pressing, blanchisserie et laverie, traitement de surfaces).

Deux réunions ont été organisées pour présenter aux entreprises les résultats de l'inventaire ainsi que les actions citées ci-dessus.

- réunion du 28 mai 2013 - zone industrielle Vénissieux, Corbas Saint Priest  
120 invitations => 12 participants
- réunion du 3 juin 2013 - CAPEB métiers du bâtiment  
300 invitations => 2 participants

En 2014, le SAGE poursuivra son action en s'intégrant dans des événementiels existants comme par exemple : une assemblée générale...

L'équipe du SAGE a également réalisé un outil de communication qui reprend sous forme de fiches les différentes actions d'amélioration. Cette plaquette a été envoyées aux 110 entreprises ayant participé à l'inventaire. Le reste a été distribué lors des réunions.

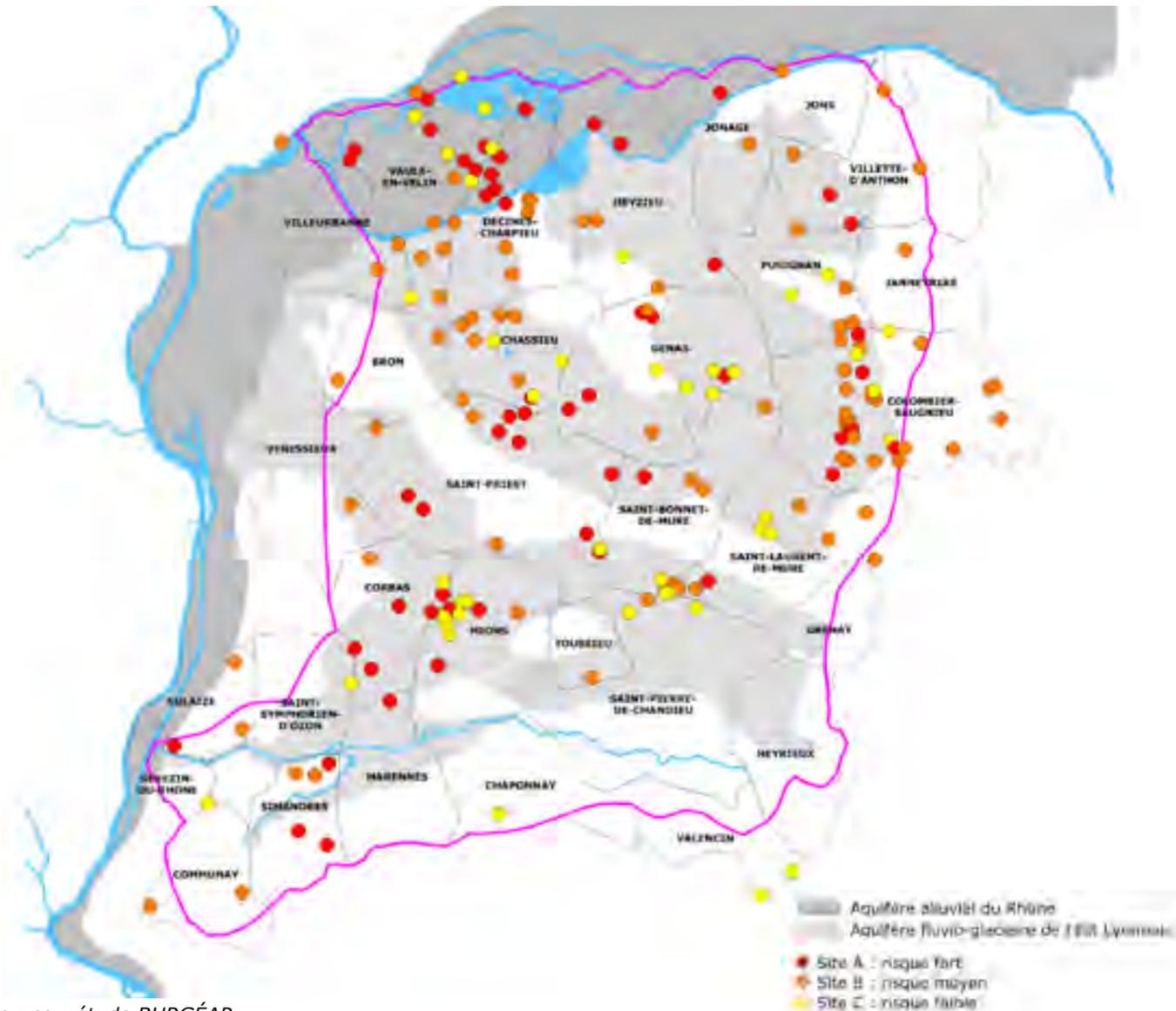


en lien avec l'action 21

**DÉFINITION DE L'INDICATEUR**

Recensement des sites d'anciennes décharges  
Suivi de la qualité de la nappe en aval des sites présentant un risque

**RECENSEMENT DES SITES D'ANCIENNES DÉCHARGES**



source : étude BURGÉAP

**CE QU'IL FAUT RETENIR...**

**Pas de nouvelles informations sur cet indicateur en 2013.**

Pour le moment aucune réhabilitation de ces sites n'a été réalisée sur le territoire (**indicateur 2.17**).

A noter :

Les éléments liés à l'inventaire des anciennes décharges ont été traduits dans les diagnostics communaux pour la mise en compatibilité des PLU avec le SAGE Est Lyonnais (voir indicateur 6.4).

en lien avec les recommandations 8 & 9

**DÉFINITION DE L'INDICATEUR**

Localisation et surface des sites d'extraction de granulat

**RECENSEMENT DES SITES D'EXPLOITATION ADHÉRENTS À L'UNICEM**

exploitant	commune	superficie ha	date de fin d'activité	emprise sur captage
SYMALIM	Vaulx-en-Velin	128	21/08/2004	<input checked="" type="checkbox"/>
CM matériaux	St-Laurent-de-Mure	5	01/10/2008	
Granulats Rhône Loire (GRL)	St-Bonnet-de-Mure	30	prévue 2030	
CEMEX granulats	St-Pierre-de-Chandieu	23	09/07/2009	
VERDOLINI carrières	Pusignan	15	28/10/2011	
JEAN LEFEBVRE Sud Est	St-Bonnet-de-Mure St Pierre de Chandieu	58	01/05/2037	<input checked="" type="checkbox"/> PPE* 4 Chênes
<b>PERRIER TP</b>	<b>Mions</b>	<b>107</b>	<b>01/07/2044</b>	
PERRIER TP	Colombier-Saugnieu	32	01/07/2028	
Carrières du CHEVAL BLANC	St-Pierre-de-Chandieu	24	18/11/2014	
Carrières de St Laurent (chez Lafarge granulats) - CSL-	St-Laurent-de-Mure St-Bonnet-de-Mure	59	prévue 2026	
Carrières de St Laurent (chez Lafarge granulats)	St-Pierre-de-Chandieu	23	14/07/2009	
Carrières de St Pierre	St-Pierre-de-Chandieu	77	prévue 2042	
Carrière de Colombier	Colombier Saugnieu	9	prévue 2028	
<b>nombre total de carrières actives : 13</b>		<b>590 ha</b>		

source : UNICEM : Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction

\* PPE : périmètre de protection éloigné

**CE QU'IL FAUT RETENIR...**

**2** c'est le nombre de dossiers qui ont été examinés lors des réunions de bureau de **CLE en 2013** :

- renouvellement (85 ha) et extension (22 ha) d'exploitation de la carrière « Araigniers, Barrollet, Berlet, Cerisier, Chardonnière, La Gravière et Plan » située à Mions (sté PERRIER TP) - 30 ans

- ouverture et exploitation (9 ha) de la carrière « La Croix des Evessay » située à Colombier Saugnieu (sté carrières de Colombier) - 15 ans

Les avis du bureau sur ces dossiers sont favorables avec des observations concernant les ré-aménagements en terrains agricoles et l'intérêt de conventionner avec les agriculteurs, les possibles limitations de prélèvements.



en lien avec les recommandations 8 & 9

**DÉFINITION DE L'INDICATEUR**

Types de ré-aménagements de carrière en cours  
Taux de ré-aménagements de carrière en espace naturel non agricole dans les périmètres de protection éloignés

**TYPE DE RÉ-AMÉNAGEMENTS**

En 2012, **aucune réhabilitation de carrière** n'a été réalisée.  
Concernant les dossiers présentés en bureau courant 2012, les ré-aménagements prévus sont :  
- remblaiement du fond de fouille par des matériaux inertes et / ou naturels  
- la totalité de la surface réhabilitée restituée à l'agriculture

Par rapport aux 2 dossiers soumis pour avis à la CLE, une remarque a été faite aux pétitionnaires par rapport aux propositions ré-aménagement en fin d'exploitation (lié à la recommandation 9 du PAGD).

**RESPECT DE LA RECOMMANDATION R9**

2012	nb de carrières dans un PPE	0
	nb de ré-aménagement respectant R9	0

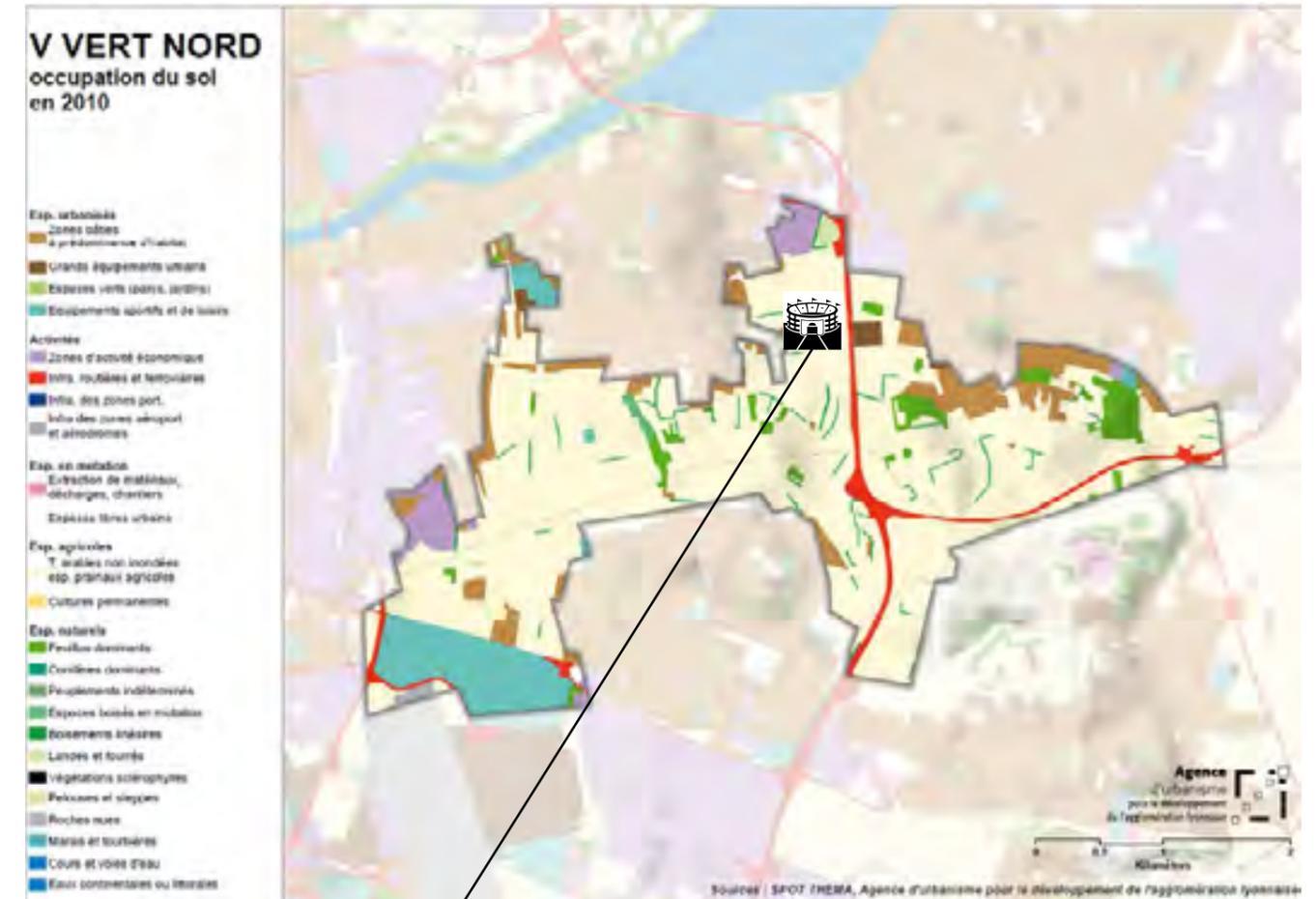
en lien avec la recommandation 11

**DÉFINITION DE L'INDICATEUR**

Intégration de la recommandation<sup>1</sup> du SAGE dans les documents d'urbanisme  
Suivi de l'occupation des sols dans ce secteur

<sup>1</sup> : maintien du «V vert nord» non urbanisé

**LOCALISATION DU «V VERT»**



Travaux stade des Lumières



**CE QU'IL FAUT RETENIR...**

La **pression d'artificialisation** sur cet Espace Naturel Sensible, est **restée faible** entre 2000 et 2010. Les travaux de construction du Stade des Lumières situé au niveau du Montout modifient l'occupation des sols sur cette zone. Le 12 novembre, s'est déroulé la pose de la «première pierre».

**ORIENTATION 2 : RECONQUÉRIR ET PRÉSERVER LA QUALITÉ DES EAUX****INDICATEURS NON RENSEIGNÉS**

N° indicateur	intitulé	type	observation
2.8	gestion des eaux pluviales	réponse	en attente du cahier des bonnes pratiques d'assainissement pluvial pour mieux définir les données de l'indicateur

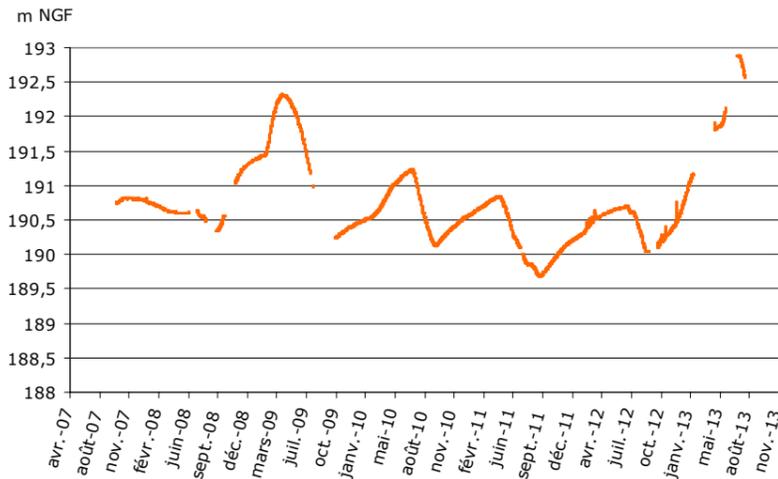


en lien avec les actions 6 - 31 et 32

**DÉFINITION DE L'INDICATEUR**

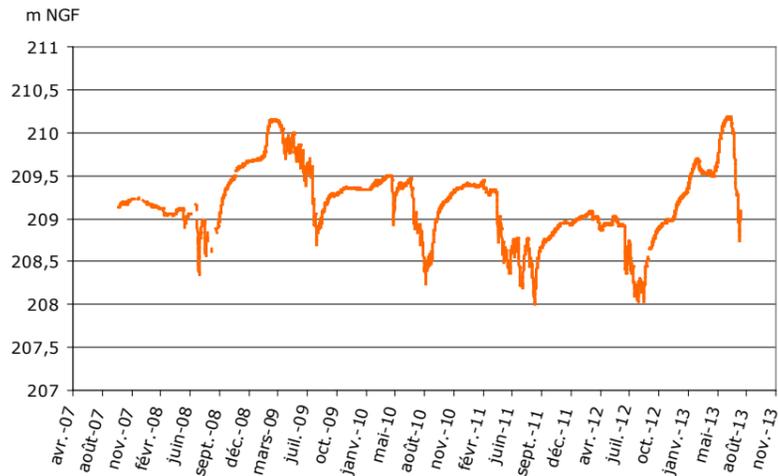
Suivi piézométrique de la nappe de l'Est Lyonnais et de la nappe de la Molasse

**NIVEAU DES NAPPES DANS LE COULOIR DE MEYZIEU**



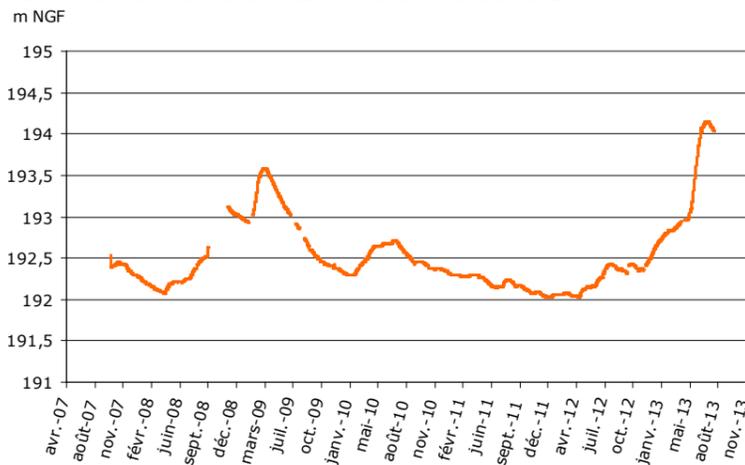
Source : réseau SAGE - piézomètre BRGM Bouvarets

**NIVEAU DES NAPPES DANS LE COULOIR D'HEYRIEUX**



Source : réseau SAGE - piézomètre BRGM Heyrieux

**NIVEAU DES NAPPES DANS LE COULOIR DE DÉCINES**



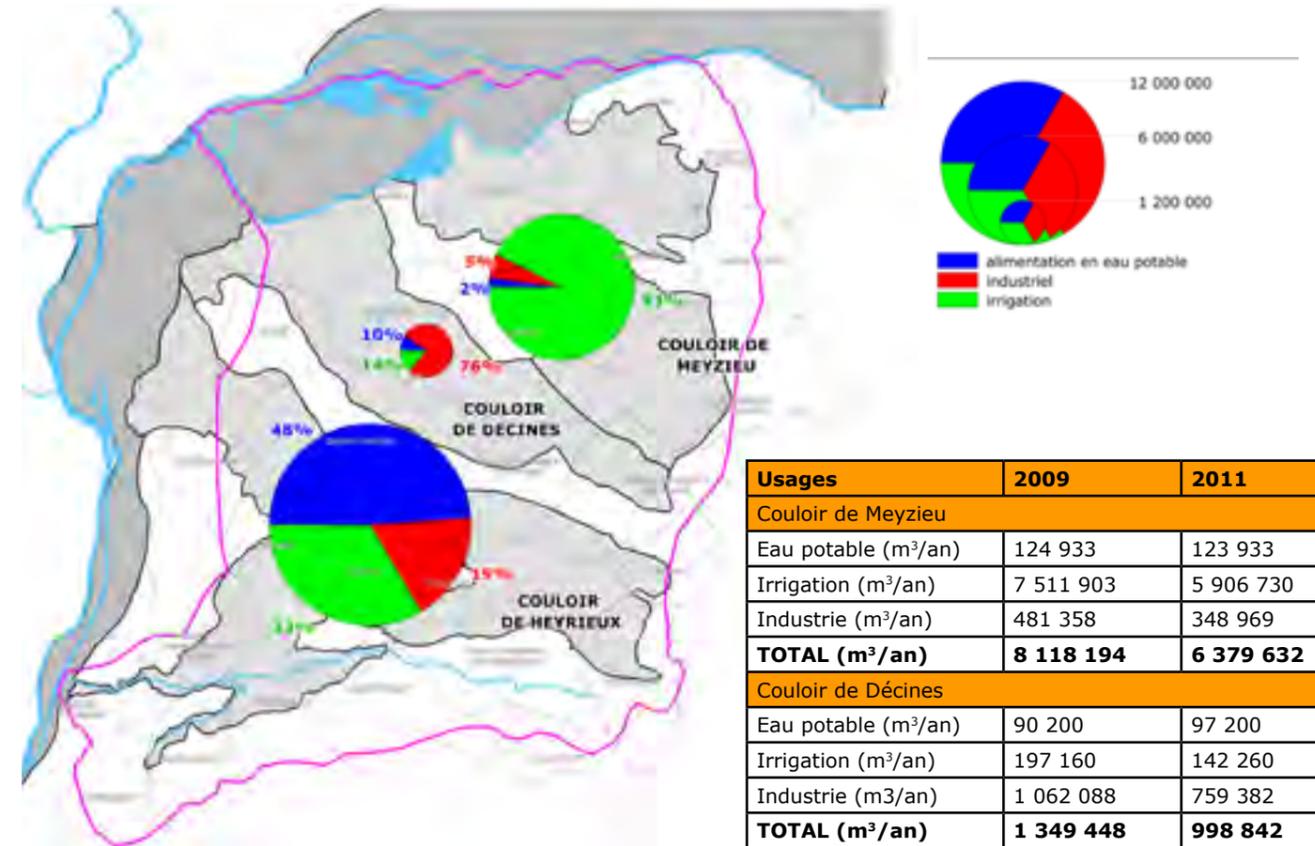
Source : réseau SAGE - piézomètre BRGM Genas

en lien avec l'action 35 -GESLY-

**DÉFINITION DE L'INDICATEUR**

Volumes annuels prélevés pour les différents usages

**RÉPARTITION DES VOLUMES PRÉLEVÉS PAR USAGES**



Usages	2009	2011
<b>Couloir de Meyzieu</b>		
Eau potable (m³/an)	124 933	123 933
Irrigation (m³/an)	7 511 903	5 906 730
Industrie (m³/an)	481 358	348 969
<b>TOTAL (m³/an)</b>	<b>8 118 194</b>	<b>6 379 632</b>
<b>Couloir de Décines</b>		
Eau potable (m³/an)	90 200	97 200
Irrigation (m³/an)	197 160	142 260
Industrie (m³/an)	1 062 088	759 382
<b>TOTAL (m³/an)</b>	<b>1 349 448</b>	<b>998 842</b>
<b>Couloir d'Heyrieux</b>		
Eau potable (m³/an)	4 690 000	5 403 750
Irrigation (m³/an)	4 372 771	3 692 671
Industrie (m³/an)	2 070 862	1 934 694
<b>TOTAL (m³/an)</b>	<b>11 133 633</b>	<b>11 031 115</b>
<b>Nappe alluviale du Rhône</b>		
	<b>2009</b>	<b>2011</b>
Eau potable (m³/an)	91 601 300	90 689 200
Irrigation (m³/an)	1 603 155	1 363 255
Industrie (m³/an)	68 289 892	32 904 880
<b>TOTAL (m³/an)</b>	<b>161 494 347</b>	<b>124 957 335</b>

**CE QU'IL FAUT RETENIR...**

**140 millions de m³** c'est le volume total annuel prélevé dans les 3 couloirs de la nappe de l'Est lyonnais et la nappe alluviale du Rhône en 2011.

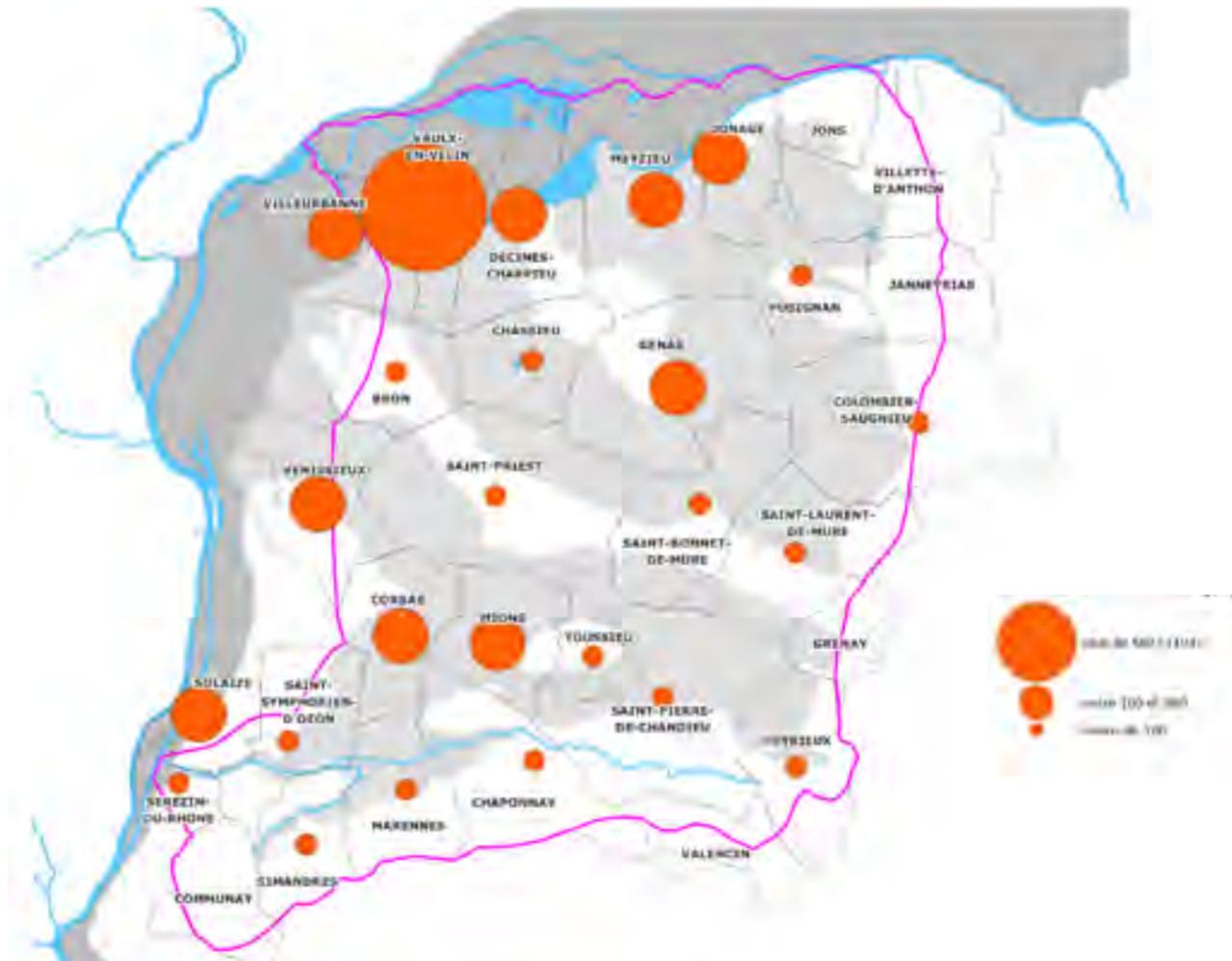
- Pour les couloirs fluvi-glaciaires (environ 18.4 millions de m³), les usages se répartissent comme suit :
  - environ 52% pour l'irrigation soit plus de 9.7 millions de m³/an
  - environ 30% pour l'alimentation en eau potable soit environ 5.6 millions de m³/an
  - environ 16% pour l'industrie soit environ 3 millions de m³/an.

en lien avec l'action 33

**DÉFINITION DE L'INDICATEUR**

Résultat de l'étude sur les recensements  
Estimation du nombre d'ouvrages et des volumes prélevés

**ESTIMATION DU NOMBRE D'OUVRAGES PAR COMMUNES**



**CE QU'IL FAUT RETENIR...**

Une base de données nationale existe pour saisir les informations contenues dans chaque déclaration à destination des communes :

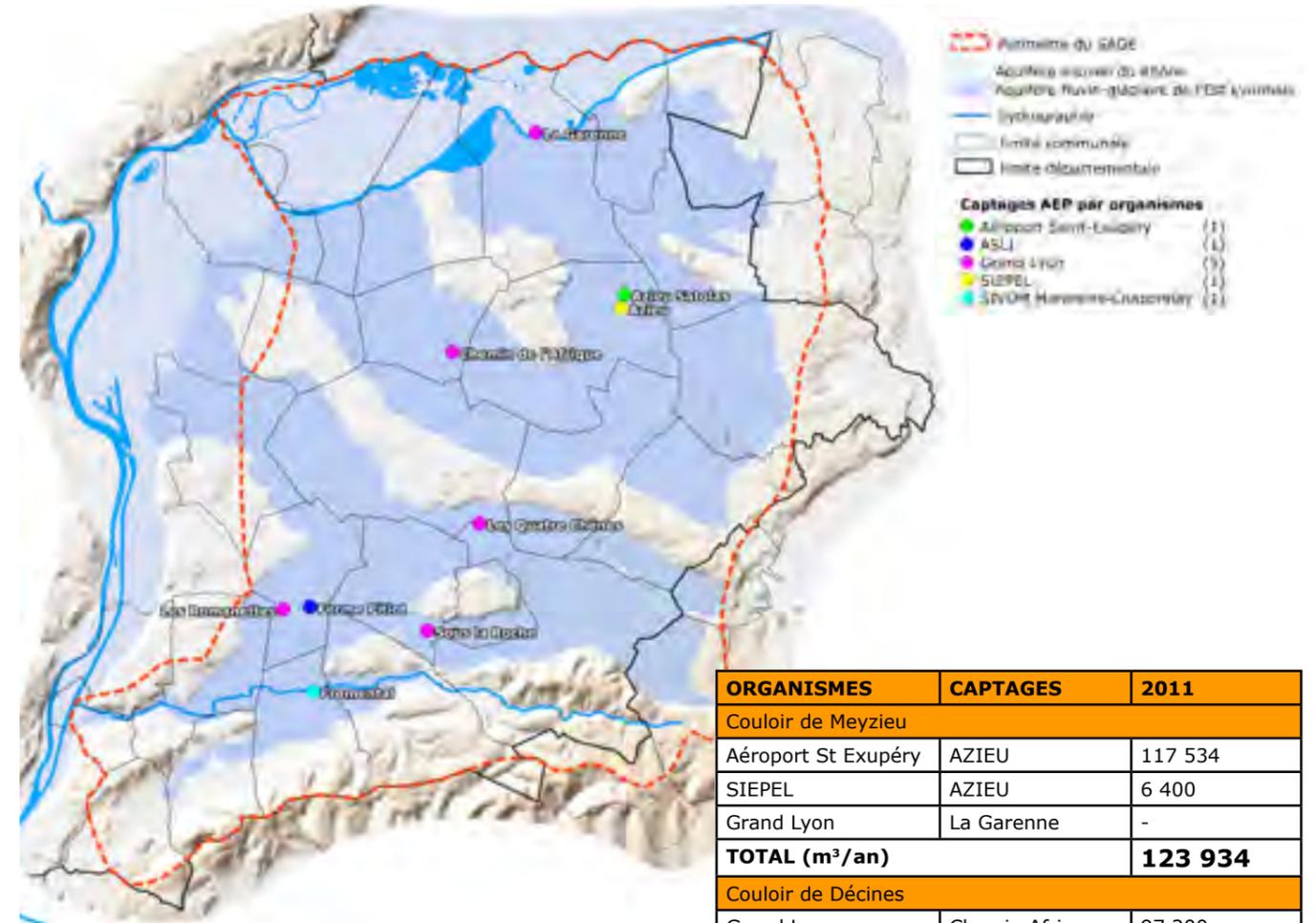
<https://declaration.forages-domestiques.gouv.fr>

en lien avec l'action GESLY

**DÉFINITION DE L'INDICATEUR**

Prélèvements AEP annuels par couloirs

**PRÉLÈVEMENTS D'EAU POTABLE PAR COULOIRS ET PAR ORGANISMES**



ORGANISMES	CAPTAGES	2011
<b>Couloir de Meyzieu</b>		
Aéroport St Exupéry	AZIEU	117 534
SIEPEL	AZIEU	6 400
Grand Lyon	La Garenne	-
<b>TOTAL (m³/an)</b>		<b>123 934</b>
<b>Couloir de Décines</b>		
Grand Lyon	Chemin Afrique	97 200
<b>TOTAL (m³/an)</b>		<b>97 200</b>
<b>Couloir d'Heyrieux</b>		
Grand Lyon	Sous la Roche	177 100
	Les 4 chênes	3 918 200
	Les Romanettes	644 100
ASLI	Ferme Pitiot	227 450
SIVOM Marennes Chaponnay	Fromental	436 900
<b>TOTAL (m³/an)</b>		<b>5 403 750</b>
<b>TOTAL GLOBAL (m³/an)</b>		<b>5 624 884</b>

**CE QU'IL FAUT RETENIR...**

**5.6 millions de m³** c'est le volume total annuel prélevé dans les 3 couloirs fluvio-glaciaires par les maîtres d'ouvrage de captages.

**ORIENTATION 3 : GÉRER DURABLEMENT LA QUANTITÉ DE LA RESSOURCE**

3.5

**IRRIGATION**

RÉPONSE

en lien avec les actions 39 & 41

**DÉFINITION DE L'INDICATEUR**

Évolution de la surface irriguée et des volumes prélevés

**IRRIGATION DANS L'EST LYONNAIS** - Source SMHAR -syndicat mixte hydraulique agricole du Rhône-

	secteur	station	volume produits - m <sup>3</sup>	superficie irriguée - ha	volume moyen produit - m <sup>3</sup> /ha
TOTAL ANNÉE 2008			3 834 091	3 630	3 733
2009	Sud-est lyonnais	Ternay <sup>1</sup>	2 227 930	1 500	2 288
		Saint priest <sup>2</sup>	1 203 390		
	Est lyonnais	Genas - nord	3 389 600	1 714	3 944
		Genas - sud	3 371 268		
	ASA Jons	Jons <sup>3</sup>	673 567	304	2 218
ASA Vaulx en Velin	l'épi <sup>4</sup>	270 537	126	2 140	
TOTAL ANNÉE 2009			11 136 292	3 644	10 590
2010	Sud-est lyonnais	Ternay <sup>1</sup>	1 968 160	1 503	1 867
		Saint priest <sup>2</sup>	837 329		
	Est lyonnais	Genas - nord	3 117 593	1 714	3 537
		Genas - sud	2 944 315		
	ASA Jons	Jons <sup>3</sup>	608 173	304	2 006
ASA Vaulx en Velin	l'épi <sup>4</sup>	235 440	126	1 862	
TOTAL ANNÉE 2010			9 711 010	3 647	9 272
2011	Sud-est lyonnais	Ternay <sup>1</sup>	1 748 413	1 458	1 894
		Saint priest <sup>2</sup>	1 012 429		
	Est lyonnais	Genas - nord	2 994 772	1 819	3 126
		Genas - sud	2 691 808		
	ASA Jons	Jons <sup>3</sup>	556 924	303	1 837
ASA Vaulx en Velin	l'épi <sup>4</sup>	188 326	131	1 437	
TOTAL ANNÉE 2011			9 192 672	3 711	8 294
2012	Sud-est lyonnais	Ternay <sup>1</sup>	1 505 538	1 439	1 539
		Saint Priest <sup>2</sup>	709 706		
	Est lyonnais	Genas - nord	2 252 134	1 819	2 566
		Genas - sud	2 414 606		
	ASA Jons	Jons <sup>3</sup>	403 612	303	1 331
ASA Vaulx en Velin	l'épi <sup>4</sup>	171 484	131	1 308	
TOTAL ANNÉE 2012			7 457 080	3 692	6 744

\*ASA : association syndicale autorisée

<sup>1</sup> : nappe du Rhône + eaux sup. depuis 2010 <sup>2</sup> : couloir d'Heyrieux <sup>3</sup> : canal de Jonage <sup>4</sup> : nappe du Rhône

**CE QU'IL FAUT RETENIR...**

Depuis 2009, le volume produit est toujours à la baisse, 3.7 millions de m<sup>3</sup> en moins entre 2009 et 2012.

**ORIENTATION 3 : GÉRER DURABLEMENT LA QUANTITÉ DE LA RESSOURCE**

3.6

**RÉSEAUX AEP**

RÉPONSE

en lien avec l'action 36

**DÉFINITION DE L'INDICATEUR**

Rendements moyens des réseaux AEP

Taux de renouvellement des réseaux AEP

**DONNÉES SUR LES RENDEMENTS**

	distributeur	rendement du réseau - %	indice linéaire de perte - m <sup>3</sup> /km/j	taux de renouvellement des réseaux - %	
2011	Grand Lyon*	82	14.6	0.67	
	SIE Marennes Chaponnay	80	3.53	1	
	SIE Communay et région	75.3	4.48	1.45	
	ASLI	91.6	6.88	2.17	
	SIEPEL	96.2	10.64	0	
	Valencin	84.6	2.9	0	
	Genas	77	6.3	-	
	Jons	85.3	2.96	-	
	St Bonnet de Mure	70.5	8.63	-	
	St Laurent de Mure	70.5	7.24	-	
	Pusignan	70.3	6.71	0.23	
	St Pierre de Chandieu	70.5	4.96	-	
	Colombier Saugnieu	79	3.7	0	
	Vilette d'Anthon	83.5	3.48	0.25	
	RAPPORTS NON COMMUNIQUÉS EN 2011 : Toussieu, Janneyrias, Heyrieux, Grenay				
	2012	Grand Lyon*	82	12.4	0.55
SIE Marennes Chaponnay		80	3.53	1	
SIE Communay et région		79.9	3.54	1.6	
ASLI		93.6	5.06	0	
SIEPEL		91.2	14	0	
SYPENOI		99	1.97	0	
Valencin					
Genas		78.5	5.20	-	
Heyrieux		72	7.41	1.89	
Jons		88.8	2.21	0	
St Bonnet de Mure		78.9	5.51	0	
St Laurent de Mure		67.8	8.1	0.5	
Pusignan		75.1	5.45	-	
St Pierre de Chandieu		76	3.78	0	
Colombier Saugnieu					
Vilette d'Anthon		80.5	4.20	0.25	
RAPPORTS NON COMMUNIQUÉS EN 2012 : Valencin, Toussieu, Janneyrias, Grenay					

\* Les données de réseaux du Grand Lyon sont à l'échelle de cette intercommunalité et non du territoire SAGE.

**CE QU'IL FAUT RETENIR...**

**Rappel sur les préconisations du SDAGE** : objectifs de rendement en zone urbaine - 90% et en zone rurale - 80%. En 2013, **7 collectivités** compétentes en eau potable sont en dessous des seuils fixés par l'agence de l'eau.

Le Grand Lyon a lancé un programme de recherche et de réduction des fuites sur son réseau d'eau potable. Bilan : environ 900 km de recherche de fuite sur les 4 000 km du réseau global, et depuis 2011 avec les fermiers, initiation d'une démarche de recherche sur les canalisation de diamètre > 400 mm.

en lien avec la prescription 37

**DÉFINITION DE L'INDICATEUR**

Suivi des dossiers sur les projets de construction d'ouvrages souterrains

		nombre de dossier atteignant la molasse	dossier loi sur l'eau renforcé	nombre de dossier accepté
2009	avec système de drainage	aucun dossier n'a été déposé		
	sans système de drainage			
2010	avec système de drainage	aucun dossier n'a été déposé		
	sans système de drainage			
2011	avec système de drainage	aucun dossier n'a été déposé		
	sans système de drainage			
2012	avec système de drainage	aucun dossier n'a été déposé		
	sans système de drainage			

en lien avec l'action GESLY

**DÉFINITION DE L'INDICATEUR**

Suivi des arrêtés préfectoraux réduisant l'utilisation de la ressource en eau

	date d'application		zone d'application	situation	mesures de limitation des usages	
	début	fin			agricole	domestique
2009	20 juill.	3 déc.	couloirs d'Heyrieux et Meyzieu	interdiction	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	19 août	3 déc.	couloirs d'Heyrieux et Meyzieu	vigilance	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	3 déc.	31 déc.	couloir d'Heyrieux couloir de Meyzieu	restriction vigilance	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
2010	4 juin	31 déc.	couloir d'Heyrieux couloir de Meyzieu	restriction vigilance	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	4 août	31 déc.	couloir d'Heyrieux couloir de Meyzieu	restriction vigilance	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
2011	6 mai	31 oct.	couloir d'Heyrieux couloir de Meyzieu	restriction vigilance	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	22 oct.	30 nov.	couloir d'Heyrieux couloir de Meyzieu	interdiction vigilance	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
2012	9 mai	31 oct.	couloir de Meyzieu	vigilance		
			couloir d'Heyrieux	vigilance		
			couloir de Décines	vigilance		
2013	Pas d'arrêté sécheresse pris en 2013					

**CE QU'IL FAUT RETENIR...**

Afin de se donner les moyens d'assurer **une gestion équilibrée et durable des ressources en eau**, le Préfet peut prendre des mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau, pour faire face aux conséquences d'une sécheresse ou à un risque de pénurie.

Bien qu'il s'agisse en priorité de limiter les usages de l'eau, l'objectif général est de gérer les situations de pénurie en assurant l'exercice des usages prioritaires, et plus particulièrement la santé, la sécurité civile, l'approvisionnement en eau potable et la préservation des écosystèmes aquatiques.

En 2010 et 2011, un groupe de travail, piloté par la Direction Départementale des Territoires du Rhône, a travaillé **à la révision de l'arrêté cadre sécheresse**. Cet arrêté doit permettre une meilleure anticipation et coordination des mesures de restriction à l'échelle des bassins versants en définissant pour chacun d'eux **les stations de mesures, les seuils de déclenchement et les mesures de limitation des usages de l'eau à instaurer**. Il améliore ainsi la réactivité dans la prise des mesures de limitation et assure leur progressivité, favorisant ainsi une meilleure compréhension et une meilleure lisibilité des mesures prises.

**Cet arrêté cadre sécheresse a été signé par le Préfet du Rhône le 9 mai 2012**, il est consultable sur le site <http://www.rhone.equipement.gouv.fr/>

en lien avec l'action 35

**DÉFINITION DE L'INDICATEUR**

Nombre de projets intégrant des dispositifs d'économie d'eau  
 Nombre de collectivités/industriels ayant une installation économe en eau  
 Nombre d'actions de communication sur les économies d'eau

**CE QU'IL FAUT RETENIR...**

Au total, **19 communes ont mis en place des dispositifs économes en eau liés à l'entretien des espaces verts ou des actions de communication** via les bulletins municipaux ou les sites Internet pour sensibiliser le grand public sur la préservation de la ressource en eau (qualité ou quantité).

**Remarques sur la direction de la Propreté du Grand Lyon :**

Mise en place d'une campagne de réduction de ses consommations avec un lavage limité en fréquence (2 fois par semaine en moyenne), une augmentation du nettoyage en mode chantier avec un accroissement de la mécanisation et une utilisation de l'eau en lavage haute pression.

**Remarques sur le Département du Rhône :**

Mise en place d'un programme d'économies d'eau dans les bâtiment publics : équipement de sanitaires avec des limiteurs de débit accompagné d'une campagne de sensibilisation des salariés sur les bons gestes vis à vis de l'utilisation de l'eau.

en lien avec l'action 38

**DÉFINITION DE L'INDICATEUR**

Suivi de la réhabilitation du collecteur

**TYPES DE TRAVAUX RÉALISÉS SUR LE COLLECTEUR**



Réhabilitation par chemisage



Réhabilitation en tranchées



Réparations ponctuelles

**CE QU'IL FAUT RETENIR...**

**Entre 10 et 60 cm** c'est les résultats des relevés piézométriques qui montrent une remontée de nappe entre septembre 2009 et juin 2012.

Le suivi des piézomètres continue. Des études détaillées sont à mettre en place sur les secteurs et les tronçons les plus endommagés pour programmer, ensuite, des travaux de réfection du réseau.

**ORIENTATION 3 : GÉRER DURABLEMENT LA QUANTITÉ DE LA RESSOURCE****INDICATEURS NON RENSEIGNÉS**

N° indicateur	intitulé	type	observation
3.11	irrigation collective Miribel Jonage	réponse	projet en attente pour le moment



en lien avec l'action 44

**DÉFINITION DE L'INDICATEUR**

Inventaire des zones humides du périmètre du SAGE  
Identification bassins d'alimentation

**MARAI DE CHARVAS** : marais, zones tourbeuses



- site de 154 ha
- géré par AVENIR / CREN
- des enjeux importants :  
hydraulique  
maîtrise foncière  
écologique
- menaces : CFAL, projets de ZAC
- 3<sup>ème</sup> plan de gestion depuis 1994

**QUELLES ACTIONS METTRE EN OEUVRE?**

favoriser une gestion globale du site : biodiversité, alimentation en eau, articulations avec les projets urbains...

**MARAI DE L'OZON** : marais, prairie humide



- un site fragmenté
- pas de gestion particulière
- des fonctions mal connues :  
intérêt écologique  
intérêt agricole  
élément de l'identité locale
- menace : extension urbaine

**QUELLES ACTIONS METTRE EN OEUVRE?**

améliorer la connaissance du site  
mise en place de plans de gestion

**MIRIBEL JONAGE** : prairie humide, forêt alluviale, marais...



- un site vaste
- géré par SYMALIM et SEGAPAL
- des fonctions majeures :  
eau potable  
expansion des crues  
biodiversité  
loisirs  
hydroélectricité
- site classé Natura 2000

**QUELLES ACTIONS METTRE EN OEUVRE?**

- préciser les limites des zones humides, étendre le périmètre du SAGE jusqu'au canal de Miribel (Ain)
- identifier les enjeux insuffisamment pris en compte par les démarches en cours

en lien avec l'action 43

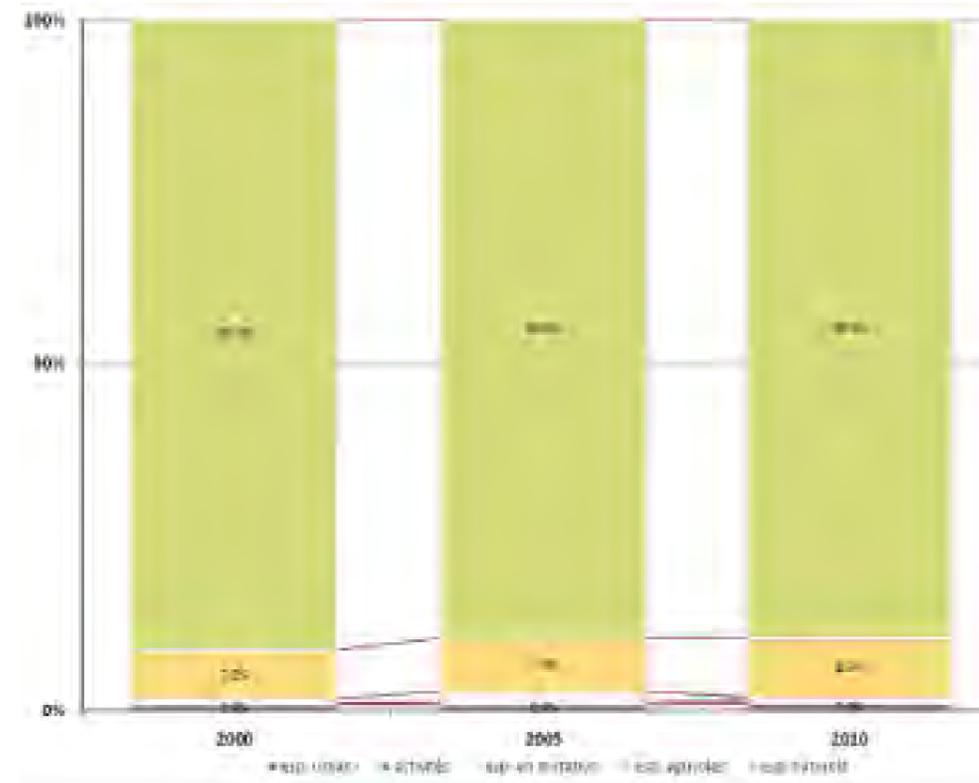
**DÉFINITION DE L'INDICATEUR**

Occupation du sol dans les zones humides, les secteurs stratégiques  
Nombre de cas de destruction illégale de zones humides

**ÉVOLUTION DE L'OCCUPATION DES SOLS DANS LES ZONES HUMIDES 2000 -2010**

	2000		2005		2010	
esp. urbain	8.5 ha	0.9%	8.5 ha	0.9%	9.8 ha	1%
activités	1.7 ha	0.2%	3.4 ha	0.4%	3.5 ha	0.4%
esp. en mutation	6.2 ha	0.6%	14 ha	1.5%	4.7 ha	0.5%
esp. agricoles	68.6 ha	7.1%	74.3 ha	7.7%	82.7 ha	8.6%
esp. naturels	875.5 ha	91.2%	860.3 ha	89.6%	859.7 ha	89.5%

source : Agence d'urbanisme - SPOT thema



**CE QU'IL FAUT RETENIR...**

**89.5%** c'est la part des espaces naturels au niveau de l'occupation des sols dans les zones humides, ce qui correspond à 860 ha soit 15 de moins qu'en 2000.

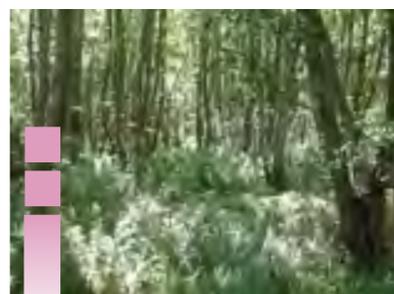
La pression d'artificialisation sur les zones humides du périmètre SAGE est modérée.

en lien avec l'action 45

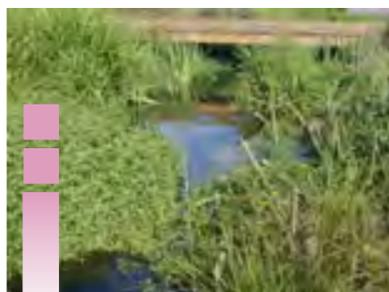
**DÉFINITION DE L'INDICATEUR**

Nombre de projet de création ou de re-naturation de zone humide (initié par divers maîtres d'ouvrages)

intitulé du projet	commune/secteur	superficie	état du projet	appui technique SAGE
Restauration et re-naturation de la zone humide de la Sauzaye	Chaponnay	47 ha	■ 2010	suivi du comité de pilotage



Zone humide de la Sauzaye



Cheminement au sein de la zone humide

- étude en cours
- étude validée
- mise en œuvre des travaux
- réception des travaux

**CE QU'IL FAUT RETENIR...**

**ZONE HUMIDE DE LA SAUZAYE :** projet mené par la commune (assistance à maître d'ouvrage : groupement BIOTEC & Ingédia).

Les aménagements prévus par l'étude distinguent 6 tranches de travaux :

- la restauration des cressonnières et création de zones humides ;
- la renaturation du ruisseau de l'Ozon ;
- la création et réhabilitation d'étendues d'eau ;
- la valorisation des espaces agricoles et forestiers ;
- la valorisation paysagère et aménagements pour l'accueil du public ;
- la restauration morpho-écologique et valorisation paysagère de l'Ozon.

Le dossier réglementaire est en cours d'instruction. L'objectif est de commencer les travaux au plus tôt.

en lien avec les actions 42 & 44

**DÉFINITION DE L'INDICATEUR**

Nombre de plan de gestion ou de projet suivi ou initié par le SAGE

intitulé du projet	commune	superficie	état du projet	appui technique SAGE
Entretien de la roselière des Manges	Saint Symphorien d'Ozon	environ 10 ha	■	veille sur projet
Gestion du marais de Simandres	Simandres	25 ha	■	cahier des charges + suivi comité de pilotage
Caractérisation hydrique de la zone humide de Saint-Symphorien d'Ozon	Saint Symphorien d'Ozon	150 ha	■	pilotage SAGE
Diagnostic écologique et gestion de la zone humide de St Symphorien	Saint Symphorien Simandres	150 ha	■	appui cahier des charges suivi comité de pilotage
Plan de gestion du Rizan	Miribel Jonage	3 km	■	suivi du comité pilotage
Étude hydraulique et hydrogéologique Marais Charvas	Villette d'Anthon	154 ha	■	veille sur projet

- étude lancée ou en cours
- étude validée
- mise en œuvre des travaux
- réception des travaux

**CE QU'IL FAUT RETENIR...**

**ZONE HUMIDE DE ST SYMPHORIEN D'OZON :** plan de gestion

Pour la zone humide de Saint Symphorien d'Ozon, le plan de gestion est en cours d'élaboration. L'étude fait plusieurs propositions, notamment pour restaurer les fonctionnalités hydrauliques et écologiques de la zone.

L'état des lieux :

- des milieux et espèces patrimoniaux
- des fonctions hydrauliques altérées : cours d'eau incisés, pas de connexion entre les cours d'eau et la ZH...

Les actions proposées :

30 opérations regroupées en plusieurs thématiques : restauration des fonctionnalités écologiques et hydrologiques, suivis et études complémentaires, valorisation et sensibilisation, animation du plan de gestion

**MARAI DE CHARVAS :**

Conclusions de l'étude sur le fonctionnement hydrogéologique du marais de Charvas- présentation en commission thématique du 21/05/13 :

L'écoulement préférentiel de l'eau dans le marais suit une direction du sud-est vers le nord-ouest. L'étude montre la présence d'une lentille argileuse au sud-est du marais, sur le secteur le plus sec, à cause des remblais anthropique. Par ailleurs, il a été démontré que l'exutoire le plus important du marais est les écoulements de surface des réseaux de drainage et non l'écoulement de la nappe.

en lien avec l'action 43 - prescription 46

**DÉFINITION DE L'INDICATEUR**

Pourcentage de zones humides intégrées dans les PLU et de règlements prévoyant la sauvegarde des ZH  
 Nombre de projet d'aménagement touchant une zone humide (prescription 46)

**INTÉGRATION DES ZONES HUMIDES DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME**

commune	classement	date	extrait du règlement
Chaponnay	zone Nzh	juin-07	zone réservée à la protection
Décines Charpieu	zone R1-R2-R3 (PPRni)	janv-04	prescriptions techniques sur le droit à construire
Jonage	zone N1- espaces à caractère très naturel	2010	respecter les qualités paysagères des sites interdiction de densification des sites
Meyzieu	pas de classement particulier		
Saint Symphorien	zone N	mars-09	interdiction de réhabilitation de ruines interdiction d'établissements recevant du public occupation et utilisation du sol admises sous conditions
Simandres	zone Ndt et ND (POS)		zone protégée - milieu naturel
Vaulx en Velin	zone N2a		interdiction de toute construction assurer la protection des boisements remarquables existants

en lien avec recommandation 14

**DÉFINITION DE L'INDICATEUR**

Identification et délimitation des zones inondables et suivi de l'occupation des sols

**ÉVOLUTION DE L'OCCUPATION DES SOLS EN ZONES INONDABLES -PPRi PÉRIMÈTRE SAGE -**



**CE QU'IL FAUT RETENIR...**

Une étude juridique portant sur l'analyse de la compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE Est lyonnais a été réalisée et présentée aux communes fin 2013.

Cette étude vise l'accompagnement des communes du territoire du SAGE de l'Est-lyonnais dans la mise en cohérence de leurs documents d'urbanisme avec l'ensemble des orientations, prescriptions et actions du SAGE. Elle a permis d'une part la réalisation d'un guide méthodologique détaillant les objectifs du SAGE et les éléments à spécifier dans les documents d'urbanisme afin qu'ils soient compatibles, et d'autre part la réalisation d'un diagnostic de chacun des documents d'urbanisme des communes du SAGE au regard de ses objectifs.

L'étude a donc permis de clarifier la protection réglementaire des zones humides sur le territoire.

**CE QU'IL FAUT RETENIR...**

Le périmètre du SAGE compte plusieurs Plan de Protection des Risques d'Inondation- PPRi :  
 - vallée de l'Ozon  
 - secteur Rhône amont.

Dans ces secteurs, les surfaces sont principalement occupées par les espaces non bâtis, mais 8 % des surfaces des PPRi compris dans le périmètre du SAGE sont occupés par les activités économiques (pas d'évolution depuis 2000) et 18,3 % par des espaces urbains.

en lien avec la prescription 47

**DÉFINITION DE L'INDICATEUR**

Identification des zones où les ruissellements engendrent des inondations ou des érosions  
Occupation des sols dans ces zones

LOCALISATION DES RUISSELLEMENTS AGRICOLES SUR LE TERRITOIRE DU GRAND LYON



Source : Grand Lyon

**CE QU'IL FAUT RETENIR...**

En 2014, une étude sur les causes de l'érosion et du ruissellement sur le périmètre SAGE permettra d'évaluer des zones à risques. Dans un second temps, un état des lieux des pratiques de gestion des eaux pluviales sera également réalisé.

Par ailleurs, le Grand Lyon est en train d'établir une cartographie des zones de ruissellement sur son territoire (disponible début 2014).

en lien avec prescription 47

**DÉFINITION DE L'INDICATEUR**

Suivi du programme d'action contre les ruissellements à risque  
Nombre de projets soumis à compensation dans les zones à risque  
Pourcentage de terrains naturels, boisés, enherbés ou plantés dans les zones à risque

PROGRAMME D' ACTIONS RUISSELLEMENT AGRICOLE

maître d'ouvrage	localisation	état du projet	proposition d'aménagement
Communauté de communes Pays de l'Ozon	St Symphorien, Communay, Ternay Simandres, Sérézin,	étude 2004, début des travaux en 2007	actions agri-environnementales : - changement des pratiques culturales nb de convention avec exploitants : en 2007 : 6 / en 2009 : 9 - bandes enherbées et haies aménagements hydrauliques : 
Grand Lyon	Mions, St Pierre de Chandieu, Toussieu, Chaponnay	2010	
Grand Lyon	Corbas CH. Terreaux	2009	actions agri-environnementales : - changement des pratiques culturales - bandes enherbées et haies aménagements hydrauliques : - bassin de rétention
Grand Lyon	Meyzieu, Décines Villardier / Montout	2008	actions agri-environnementales mesures liées au développement urbain aménagements hydrauliques
ACCA (association de chasse)	Chaponnay	2011	schéma cynégétique : identification de points noirs en matière de ruissellement et d'érosion

**CE QU'IL FAUT RETENIR...**

Il est prévu que l'étude «érosion et ruissellement» du SAGE se déroule en 4 phases. Afin de pouvoir distinguer les contextes urbain ou agricole du territoire, le territoire sera découpé en sous bassins versant.

**Phase 1-** identification bibliographique des aléas sur le territoires (recherches bibliographiques) qui devra aboutir à une cartographie des sous bassins versant avec 3 classes d'aléa : faible, moyen et fort.

**Phase 2-** état des lieux des pratiques (priorité sur les territoires à aléa fort). Il concernera les pratiques de gestion des eaux pluviales et les pratiques agricoles.

**Phase 3-** détermination des zones à enjeux. Ces zones seront établies par un croisement entre l'aléa d'un territoire et l'impact des phénomènes d'érosion et de ruissellement sur les aménagements et les milieux aquatiques.

**Phase 4-** proposition d'un programme d'action pour répondre aux problématiques posées par les phénomènes d'érosion et de ruissellement sur les aménagements et les milieux.

Le démarrage de l'étude est prévu pour février ou mars. Elle se déroulera sur 12 mois, avec des présentations devant la commission thématique milieux superficiels.

en lien avec prescription 48

**DÉFINITION DE L'INDICATEUR**

Mise en place et suivi du schéma

**2010** - 1<sup>er</sup> comité de pilotage pour l'étude prospective sur les déplacements et l'accessibilité, sous la maîtrise d'ouvrage du Grand Lyon.

Six orientations ont été retenues :

- supprimer les trafics de transit
- contraindre l'usage de la voiture pour l'accès au Parc
- renforcer l'accessibilité modes doux notamment pour les territoires riverains
- mieux organiser les accès poids lourds au Parc
- offrir des accès transport en commun réguliers toute l'année
- proposer une mobilité innovante en matière de transports en commun : navette interne, desserte fluviale

**2011** -

**Étude :**

- navette Lacustre : étude d'opportunité
- accessibilité transport en commun : élaboration d'une nouvelle desserte TC pour le Grand Parc (SYTRAL)
- plan de jalonnement des modes doux

**Travaux :**

**Gestion des accessibilités routières**

- réalisation des accès saisonniers
- reprise des chemins zone amont : aménagement du Lac d'emprunt
- reprofilage piste de Vorla
- reprofilage du Parking de l'Ain
- reprise chemin de desserte zone équestre
- reprise de la signalétique routière sur l'axe Nord sud du Grand Parc

**Modes doux**

- réhabilitation de voiries dont pistes cyclables
- installation de parkings à vélos et signalétique VTT
- reprise des ravinements piste du tour du lac

**2012** -

**Étude :**

- navette Lacustre : étude de faisabilité
- étude de l'opportunité de l'accessibilité au site du Grand Parc en transport par câble (SYTRAL)
- plan de jalonnement des modes doux et signalétique anneau bleu (berges du canal de Jonage)
- réflexion sur la gestion des flux par PMV (panneaux à message variable) aux entrées routières
- maîtrise d'oeuvre sur l'aménagement du parking du Grand Morlet

**Travaux :**

**Gestion des accessibilités routières**

- aménagement du chemin de la Bletta et du parking de l'accueil du Grand Parc
- reprise des chemins zone amont : aménagement du Lac d'emprunt
- reprise de la signalétique routière sur le Grand Parc
- mise à jour de la signalétique de jalonnement

**Accessibilité TC**

- mise en place de la nouvelle desserte transport en commun pour le Grand Parc (ligne 83 cadencée)
- maintien de la desserte aux dimanche de septembre 2012 à février 2013

**Modes doux**

- jalonnement modes doux

en lien avec action 49

**DÉFINITION DE L'INDICATEUR**

Mise en place et suivi du programme d'actions

À travers l'action 49 du SAGE, la CLE encourage l'ensemble des acteurs de l'île à proposer et appliquer une gouvernance qui prend en compte et qui gère de façon globale tous les enjeux liés à l'eau sur l'île: niveau de nappe, réserve d'eau potable du lac des Eaux bleues, rôle écrêteur de crues, hydroélectricité, géomorphologie du canal de Miribel, tourisme, Natura2000...

Depuis 2008, le SYMALIM et la SEGAPAL travaillent à une réorganisation de la gouvernance de l'île et à la remise à jour d'un plan de gestion globale de l'eau.

**2008** - étude sur la gestion globale de l'eau pour :

- actualiser les connaissances scientifiques et techniques,
- faire un bilan des actions proposées en 2002,
- mieux comprendre le jeu des différents acteurs du site et les enjeux en terme de gouvernance,
- actualiser les objectifs de la charte.

**2010** - embauche d'un animateur pour la définition d'un programme de restauration hydraulique et écologique du Rhône à Miribel Jonage :

- identification de 5 enjeux prioritaires :
- gestion du risque d'incision du canal de Miribel
- restauration écologique du canal de Miribel
- protection contre les crues
- optimisation des débits réservés pour le canal de Miribel
- préservation de la qualité patrimoniale du Rhône dans l'île.

L'année 2010 a aussi été consacrée à la mise en place d'une gouvernance politique et technique de ce projet de restauration.

**2011** -

- recrutement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage,
- analyse des données et identification de besoins d'expertises complémentaires,
- lancement de 4 expertises :
  - expérimentation de la remise en eau d'une île à partir du canal de Jonage,
  - expertise hydraulique et sédimentaire,
  - expertise géotechnique des berges du canal de Miribel,
  - et expertise écologique.

Depuis 2011, un comité technique spécifique au projet de restauration se réunit régulièrement

**2012** -

- réalisation des diagnostics complémentaires (expertises)
- élaboration de scénarios de restauration globale du Rhône à Miribel Jonage

**2013-**

- réalisation des diagnostics complémentaires
- établissement d'un programme d'actions



ORIENTATION 5 : SENSIBILISER LES ACTEURS

5.1

RÉSEAUX D'ACTEURS

RÉPONSE

en lien avec les actions 51 à 58

**DÉFINITION DE L'INDICATEUR**

Création du répertoire  
Nombre d'acteurs par catégorie

Catégories	Nb de contacts
CLE	50
mairie	105
EPCI	85
services de l'État	107
artisans industriels (représentant)	51
agriculteurs (représentant)	33
bureau d'étude	33
associations / fédération	23
<b>TOTAL</b>	<b>487</b>

**CE QU'IL FAUT RETENIR...**

En 2012, l'équipe du SAGE a mis en place un réseau répertoriant l'ensemble des acteurs, partenaires, financeurs, bureaux d'étude... qui sont amenés à travailler en collaboration avec l'équipe. Aujourd'hui près de 500 contacts sont enregistrés.

ORIENTATION 5 : SENSIBILISER LES ACTEURS

5.2

OPÉRATIONS DE COMMUNICATION

RÉPONSE

en lien avec les actions 51 à 58

**DÉFINITION DE L'INDICATEUR**

Nombre d'actions de communication réalisée par an  
Nombre d'interventions publiques

**ACTIONS DE COMMUNICATION**

thème	cible	support	intitulé	nb de cibles
<b>ANNÉE 2011</b>				
présentation SAGE	conseils municipaux conseils de syndicat	intervention	<i>Le SAGE de l'Est lyonnais</i>	-
forages Molasse	mairies	plaquette	<i>La régularisation administrative des forages en nappe de la molasse</i>	31
présentation SAGE	professeur des collèges	intervention	<i>Le SAGE de l'Est lyonnais</i>	-
<b>ANNÉE 2012</b>				
présentation SAGE	conseils municipaux	intervention	<i>Le SAGE de l'Est lyonnais</i>	-
présentation SAGE et ces actions	tous public	site Internet	<i>actualisation du site du SAGE</i>	-
lettre du SAGE	CLE, financeurs, mairies...	bulletin d'information	<i>Lettre du SAGE Est lyonnais n°7</i>	2 500
présentation gestion quantitative de la nappe	agriculteurs, collectivités	intervention	<i>Forum eau &amp; territoire du comité territorial de l'Isère Rhodanienne</i>	100
<b>ANNÉE 2013</b>				
présentation SAGE et inventaire substances dangereuses	petites entreprises, artisans	intervention	<i>Supprimer les rejets des substances dangereuses dans les nappes de l'Est lyonnais</i>	15
présentation SAGE et inventaire substances dangereuses	petites entreprises, artisans	plaquette	<i>Supprimer les rejets des substances dangereuses dans les nappes de l'Est lyonnais</i>	3 000
lettre du SAGE	CLES, financeurs, mairies...	bulletin d'information	<i>Lettre du SAGE Est lyonnais n°8</i>	1 800
compatibilité SAGE / PLU	maires	plaquette	<i>SAGE Est lyonnais : quelles conséquences pour votre PLU</i>	31
présentation SAGE	conseils municipaux	intervention	<i>Le SAGE de l'Est lyonnais</i>	-
présentation SAGE	grand public territoire de la CCPO	intervention	<i>Le SAGE de l'Est lyonnais</i>	-
présentation SAGE	grand public territoire de la CCEL	intervention	<i>Le SAGE de l'Est lyonnais</i>	-
présentation étude PLU	communes du SAGE	intervention	<i>Compatibilité SAGE / PLU</i>	

**CE QU'IL FAUT RETENIR...**

En 2013, l'équipe du SAGE est intervenue à 2 reprises auprès de petites entreprises et artisans pour présenter le SAGE et les résultats de l'inventaire substances dangereuses. Cette opération est à renouveler en modifiant la méthode d'invitation pour augmenter le nombre de participants, en intégrant la présentation du SAGE lors d'une assemblée générale par exemple.

**ORIENTATION 5 : SENSIBILISER LES ACTEURS****INDICATEURS NON RENSEIGNÉS**

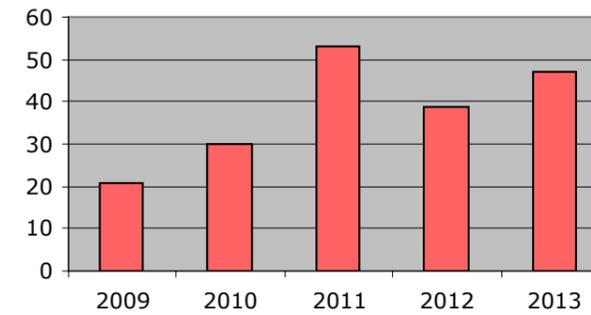
N° indicateur	intitulé	type	observation
5.3	gestion de crise	réponse	action non commencée



**DÉFINITION DE L'INDICATEUR**

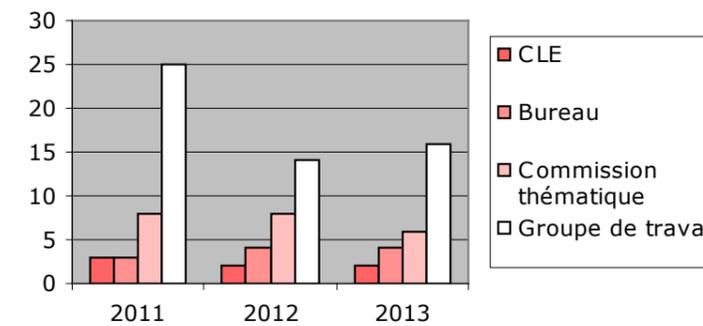
Nombre de sollicitations de la structure porteuse par les acteurs du territoire  
 Nombre de réunions tenues dans et en dehors de la procédure  
 Nombre de visiteurs du site Internet du SAGE

**SOLLICITATIONS DE L'ÉQUIPE SAGE**



En 2013, l'équipe SAGE a été sollicitée un peu moins de cinquante fois par des bureaux d'étude, des collectivités ou d'autres SAGE... pour des demandes de renseignements techniques ou de données par exemple.

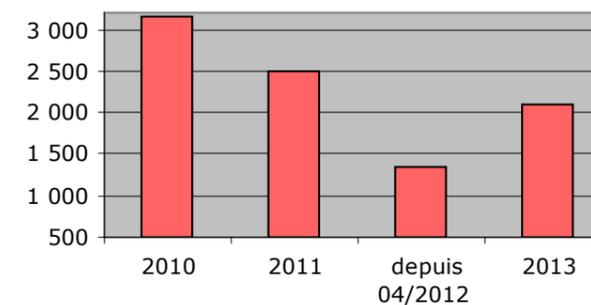
**RÉUNIONS DU SAGE**



En 2013, environ 15 groupes de travail ont permis de suivre les études en cours et 6 réunions de bureau ou de CLE ont été organisées.

**SITE INTERNET : [www.sage-est-lyonnais.fr](http://www.sage-est-lyonnais.fr)**

**Nombre de visiteurs du site Internet**



En 2013, un peu plus de 2 000 internautes ont visité le site du SAGE.

**ORIENTATION 6 : METTRE EN OEUVRE LE SAGE**

6.2

**SUIVI DES DOSSIERS TRANSMIS À LA CLE**

RÉPONSE

**DÉFINITION DE L'INDICATEUR**

Suivi des dossiers et de leur bonne adéquation avec le SAGE

type de dossier	objet	commune	pétitionnaire	avis CLE ou bureau	remarque ou suite donnée
loi sur l'eau- autorisation	expérimentation de remise en eau de la lône de Jonage	Jonage	SYMALIM	favorable avec réserves	
loi sur l'eau- autorisation	2e modification travaux de confortement digue du canal de Jonage	Jonage	EDF	favorable	
loi sur l'eau- déclaration	enrochement sur Ozon rue A. Daudet	St Symphorien d'Ozon	Ozon espaces verts	-	accord
loi sur l'eau- déclaration	doublet géothermique pour alimentation PAC pour chaufferie école...	Colombier Saugnieu	mairie	-	
consultation	classement nappe EL en ZRE	Toutes les communes SAGE	DREAL	défavorable	
loi sur l'eau- déclaration	extension ligne T2 Eurexpo au rond point R. Cassin	Chassieu	SYTRAL	-	accord
loi sur l'eau- déclaration	réfection berges ur Inverse au lieu dit Beyron	Marennes	CCPO	-	
loi sur l'eau- déclaration	aménagement espace stationnement et sport	Saint Priest	mairie	-	accord
loi sur l'eau- déclaration	réhabilitation ouvrage prélèvement eaux souterraines pour alimentation piscine Gratte Ciel	Villeurbanne	mairie	-	
ICPE- autorisation	renouvellement et extension carrières à Araigners, Barrolet, Berlet, Cerisier, Chardonnière, La Gravière et Plan	Mions	Perrier TP	favorable avec observations	
loi sur l'eau- déclaration	création dispositif gestion eaux pluviale pour immeubles de bureaux	Villeurbanne	SNC Bel Air	-	
loi sur l'eau- déclaration	rejets eaux pluviales- quartier Teraillon	Bron	Grand Lyon	-	
loi sur l'eau- autorisation	réaménagements des bassins de rétention et d'infiltration de Léopha	Mions	Grand Lyon	favorable	
loi sur l'eau- déclaration	forage de reconnaissance pour immeubles de bureaux	Villeurbanne	SNC Bel Air	-	
loi sur l'eau- déclaration	faucardage du plan d'eau du Grand Large -gestion 2013-	Décines - Meyzieu	Syndicat Interco. d'aménagement du canal de Jonage	-	accord
loi sur l'eau- déclaration	aménagement ZAC de l'Hôtel de ville	Vaulx en Velin	Grand Lyon	-	
ICPE- autorisation	exploitation carrières à la Croix des Evessay	Colombier Saugnieu	Sté carrières de Colombier	favorable	
loi sur l'eau- déclaration	création d'un réservoir d'orage - rue de Ternay	Ternay	mairie	-	

2013

type de dossier	objet	commune	pétitionnaire	avis CLE ou bureau	remarque ou suite donnée
loi sur l'eau- déclaration	régularisation de 9 forages à la nappe de la Molasse	Bron	mairie	-	
loi sur l'eau- déclaration	réaménagement de l'avenue des Terreaux	St Symphorien d'Ozon	CCPO	-	accord
loi sur l'eau- déclaration	création d'un dispositif eaux pluviales pour immeuble de bureaux	Villeurbanne	SNC Bel Air	-	
code minier- autorisation	exploitation géothermique pour chauffage et climatisation bureaux	Villeurbanne	SNC Bel Air	favorable avec observations	
PLU	avis PLU Pusignan	Pusignan	mairie		
loi sur l'eau- déclaration	forage de reconnaissance à 50 mètres	Heyrieux	PBM Socarel 38	-	
DUP	avis DUP captage Fromental	Marennes, Chaponnay	SIVOM Marennes Chaponnay	favorable avec observations	
loi sur l'eau- déclaration	forage de reconnaissance à 30 mètres	Heyrieux	mairie		
consultation	cartographie du territoire à risque important d'inondation sur Lyon	Toutes	Préfet 69	favorable avec observation	
loi sur l'eau- déclaration	aménagement embarcadères pour navette électro solaire du canal de Jonage	Meyzieu, Décines et Villeurbanne	SI canal de Jonage		
loi sur l'eau- autorisation	création bassin de rétention infiltration	Genas	mairie		
consultation	candidature chambre agriculture Rhône pour OUGC	l'Est lyonnais	Chambre départementale d'agriculture 69	avis favorable avec observation	
loi sur l'eau- déclaration	Aménagement ZAC Hôtel de Ville	Vaulx en Velin	Grand Lyon		
consultation	SRCE	l'Est lyonnais	Région RA		
consultation	DTA	l'Est lyonnais	Préfet de Région		
loi sur l'eau- déclaration	Mise en place de 3 piézomètres autour centre pénitentiaire	Meyzieu	Direction interrégionales des services pénitentiaires		
loi sur l'eau- autorisation	Travaux sur la zone humide de la Sauzaye	Chaponnay	mairie		
NOMBRE TOTAL DE DOSSIERS EN 2012 : 35					

2013

**CE QU'IL FAUT RETENIR...**

**46 jours** ont été nécessaires à l'équipe SAGE pour analyser et présenter certains de ces dossiers aux membres du SAGE (dossiers d'autorisation, ICPE, projets d'arrêtés...).

**ORIENTATION 6 : METTRE EN OEUVRE LE SAGE**

6.3

SUIVI FINANCIER

RÉPONSE

**DÉFINITION DE L'INDICATEUR**

Coût des actions préconisées  
Taux de participation des différents financeurs

		SUBVENTION				
action	coût € TTC	AE RMC	CG 69	région RA	Grand Lyon	autre organisme
<b>ANNÉE 2013</b>						
<b>ORIENTATION 2</b>						
Réseau de suivi des acquièrès 13-14	119 600	x	x	-	x	
<b>ORIENTATION 4</b>						
Étude ruissellement / érosion	80 000	x	x	x	x	
<b>ORIENTATION 5</b>						
Lettre du SAGE 8	1 250	x	x	x	x	
<b>ORIENTATION 6</b>						
Charges de fonctionnement	120 000					
<b>total</b>	<b>€ TTC</b>					

**ORIENTATION 6 : METTRE EN OEUVRE LE SAGE**

6.4

SUIVI DES PLU

RÉPONSE

**DÉFINITION DE L'INDICATEUR**

État d'avancement des PLU des communes du SAGE

**ÉTAT D'AVANCEMENT DES PLU**

commune	POS approuvé	PLU en cours	PLU approuvé	PLU en révision
Chaponnay			<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Colombier Saugnieu			<input checked="" type="checkbox"/>	
Communay			<input checked="" type="checkbox"/>	
Genas			<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Jons			<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Marennes	<input checked="" type="checkbox"/>			
Pusignan			<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
St Bonnet de Mure			<input checked="" type="checkbox"/>	
St Laurent de Mure			<input checked="" type="checkbox"/>	
St Pierre de Chandieu	<input checked="" type="checkbox"/>			
St Symphorien d'Ozon			<input checked="" type="checkbox"/>	
Sérézin du Rhône			<input checked="" type="checkbox"/>	
Simandres			<input checked="" type="checkbox"/>	
Toussieu			<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Grand Lyon*</b>			<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Grenay			<input checked="" type="checkbox"/>	
Heyrieux	<input checked="" type="checkbox"/>			
Valencin	<input checked="" type="checkbox"/>			
Janneyrias			<input checked="" type="checkbox"/>	
Vilette d'Anthon	<input checked="" type="checkbox"/>			

\* communes du Grand Lyon : Bron, Chassieu, Corbas, Décines-Charpieu, Jonage, Meyzieu, Mions, Saint Priest, Solaize, Vaulx en Velin, Vénissieux, Villeurbanne

**CE QU'IL FAUT RETENIR...**

**75%** des communes du SAGE ont un PLU approuvé ou en cours de révision. Plusieurs communes, sont **toujours en POS** sans avoir entrepris de démarche pour transformer leur POS en PLU.

**Point sur l'étude juridique** (bureau d'étude Ingédia) :

**Objectif** : accompagner les collectivités dans la création ou la révision de leurs documents d'urbanisme pour une prise en compte du SAGE.

**Méthodologie** : réalisation d'un guide méthodologique + diagnostics communaux (déclinaison du guide)

**État d'avancement** :

Septembre 2012 : démarrage action

Août 2013 : envoi guide méthodologique

Septembre 2013 : mise en ligne du guide sur site SAGE

Septembre/Octobre 2013 : envoi diagnostics communaux

Novembre 2013 : 3 réunions information

8 novembre à Genas : communes de la CCEL

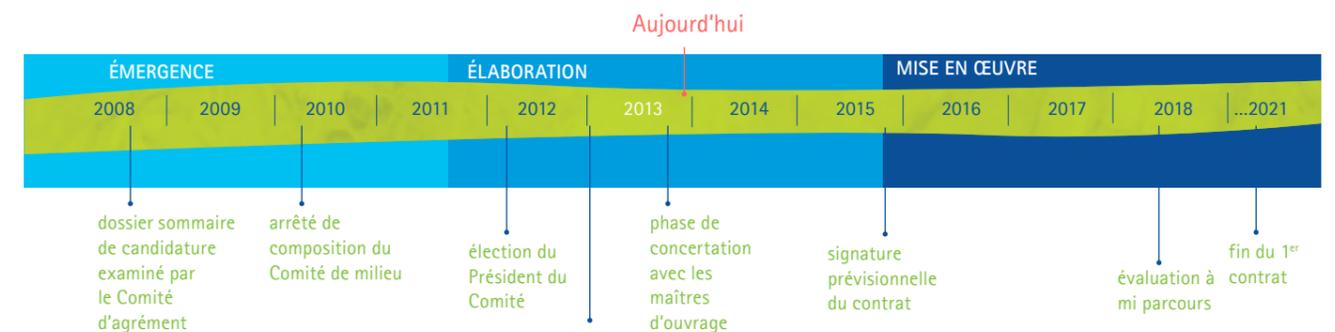
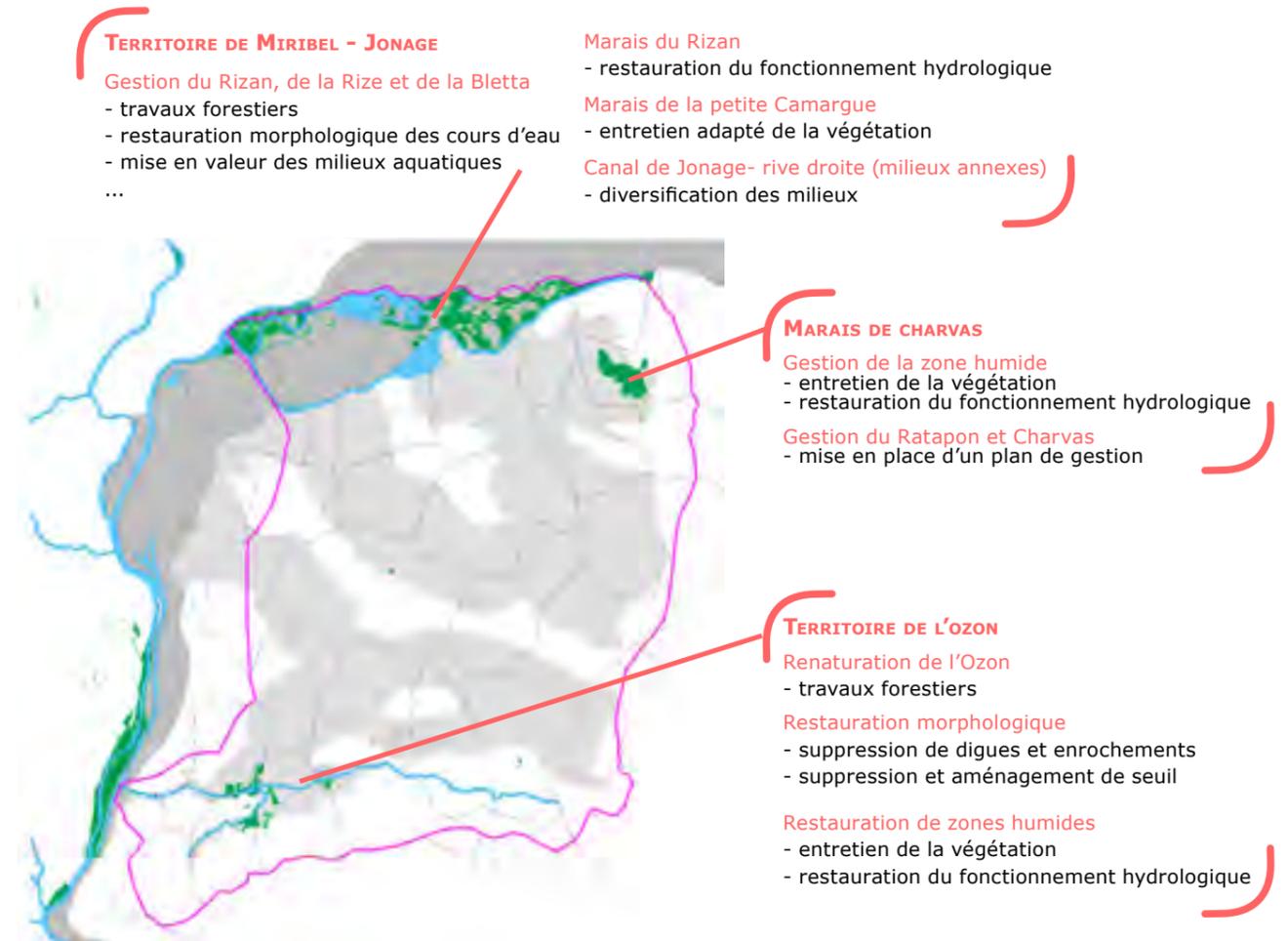
8 novembre à St Symphorien d'Ozon : communes de la CCPO + Isère

28 novembre à Meyzieu : communes du Grand Lyon

**DÉFINITION DE L'INDICATEUR**

État d'avancement du document du contrat de milieu

**MILIEUX PRIS EN COMPTE DANS LE CONTRAT DE MILIEU**



**CE QU'IL FAUT RETENIR...**

Le contrat de milieu est un accord technique et financier entre partenaires pour gérer de manière concertée et durable une unité hydrographique cohérente. Ce programme d'actions, établi sur 6 ans, visera l'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques de l'Est Lyonnais.

Le contrat de milieu réunit différents maîtres d'ouvrage volontaires pour restaurer, gérer et mettre en valeur les milieux aquatiques de notre territoire.

N'hésitez pas à nous transmettre les informations dont vous disposez pour contribuer à l'alimentation, la mise à jour et la correction du tableau de bord.

#### Où trouver le SAGE

Dans chaque mairie

Sur Internet : [www.sage-est-lyonnais.fr](http://www.sage-est-lyonnais.fr)

Auprès du secrétariat de la Commission locale de l'eau (ci-dessous)

#### Contact

SAGE Est lyonnais – Secrétariat de la CLE

Département du Rhône – Direction Aménagement Durable

tel : 04 26 72 28 83 / fax : 04 72 61 27 50

La démarche SAGE est portée par le Département, avec le soutien de partenaires financiers.



GRANDLYON

RhôneAlpes  
Région